

FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG OPCVM

RAPPORT ANNUEL
30/12/2024

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	12
3. Rapport de gestion	13
4. Informations réglementaires	15
5. Certification du Commissaire aux Comptes	27
6. Comptes de l'exercice	33
7. Annexe(s)	94
Information SFDR	95
Loi Energie Climat (LEC)	102

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Federal Support Monétaire ESG (P)

Code ISIN : FR0013440153

Initiateur du PRIIP : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

www.federal-finance-gestion.fr. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée en France sous le n° GP04000006 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 01/04/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français.

Classification Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard.

Durée : La date de création du produit est le 18/09/2019, sa durée d'existence est de 99 ans.

Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Objectifs : L'objectif du fonds est de préserver le capital du fonds et de chercher à obtenir un rendement égal, net de frais de gestion, à €str capitalisé sur la période de détention recommandée d'un mois minimum. L'investissement dans ce FCP monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts. En particulier, le capital investi dans ce FCP peut fluctuer. En cas de faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle. Par ailleurs, le FCP ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative. La stratégie d'investissement repose sur une sélection active des instruments du marché monétaire répondant, d'une part, à des critères d'ordre quantitatif tels que la durée de vie et les conditions financières et, d'autre part, à des critères d'ordre qualitatif tels que la qualité de l'émetteur reflétée par sa notation. Le portefeuille est investi principalement dans des titres de créances et des instruments du marché monétaire ou dans des dépôts à terme d'établissements de crédit. Après analyse, Les titres de créance et valeurs assimilées sont soit à taux fixe, soit à taux variable ou révisable. Ces titres peuvent être adossés à un ou plusieurs contrat(s) d'échange de taux d'intérêt (« swap(s) de taux »). Les titres éligibles au portefeuille ont une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours. Le fonds intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des titres, à travers l'application de filtres extra-financiers. Un premier filtre de conformité ESG est appliqué qui permet d'exclure les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et qui sont impliquées dans les armements dits controversés. Cette étape exclut également les entreprises les plus impliquées dans le secteur du charbon, des énergies fossiles non conventionnelles et du tabac.

Le fonds applique une sélectivité selon la qualité ESG des émetteurs à travers une approche de type « Best in class », consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

L'application du filtre de conformité ESG et de l'approche Best in class permet d'exclure au moins 20% des valeurs de l'univers d'investissement.

Limites méthodologiques : l'analyse est dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

Le fonds bénéficie du Label ISR.

Le gérant peut intervenir sur les produits dérivés pour se couvrir contre le risque taux dans la limite d'une fois l'actif.

La MMP du portefeuille (Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'échéance, dénommée en anglais WAM - Weighted average maturity) - est inférieure ou égale à 6 mois. La DVMP du portefeuille (Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, dénommée en anglais WAL - Weighted average life - et calculée comme la moyenne des maturités finales des instruments financiers) est inférieure ou égale à 12 mois.

Nous attirons l'attention des porteurs sur le fait que le FCP utilisera le dispositif dérogatoire d'investissement dans la dette publique monétaire. Ainsi, il pourra placer plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs listés dans le prospectus du FCP.

- Indicateur de référence : €str capitalisé.

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite un rendement monétaire sur la durée de placement recommandée.

Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Fonds de capitalisation et/ou distribution des sommes distribuables.

Durée de placement recommandée : 1 mois

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne.

Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont centralisées auprès de CACEIS Bank (pour les parts au porteur) ou d'IZNES (pour les parts au nominatif pur), tous les jours au plus tard à 14h00 et exécutées quotidiennement.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1234567

Risque le plus faibleRisque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée d'un (1) mois. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : -Risque de contrepartie : risque de non-respect des engagements d'un contrat par l'une des parties. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des dix (10) dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 mois Exemple d'investissement 10 000 euros		
Scénarios		Si vous sortez après 1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 726,36 €
	Pourcentage de rendement	-2,74 %
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 799,85 €
	Pourcentage de rendement	-2,00 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 799,85 €
	Pourcentage de rendement	-2,00 %
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 799,85 €
	Pourcentage de rendement	-2,00 %

*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2020 et de 04/2020.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 05/2020 et de 06/2020.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2023 et de 10/2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	238 €
Incidence des coûts annuels**	2,38 %

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 EUR sont investis.

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets de coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIPS.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2.00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	0,36 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	35 €
Coûts de transaction	0,03 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice €str capitalisé. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au	0 €

* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 mois

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 1 mois

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (1 mois au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant : https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_96182/federal-support-monnaire-esg-p. Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 5 dernières années. Toutefois, une performance calculée sur une période inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org/rubrique> : Le Médiateur.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/04/2024

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Federal Finance Gestion, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON. Siren 378 135 610 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 04/006 du 22 mars 2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Federal Support Monétaire ESG (I)

Code ISIN : FR0013440138

Initiateur du PRIIP : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

www.federal-finance-gestion.fr. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée en France sous le n° GP04000006 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 01/04/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un **Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)** soumis au droit français.

Classification Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard.

Durée : La date de création du produit est le 18/09/2019, sa durée d'existence est de 99 ans.

Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Objectifs : L'objectif du fonds est de préserver le capital du fonds et de chercher à obtenir un rendement égal, net de frais de gestion, à €str capitalisé sur la période de détention recommandée d'un mois minimum. L'investissement dans ce FCP monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts. En particulier, le capital investi dans ce FCP peut fluctuer. En cas de faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle. Par ailleurs, le FCP ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative. La stratégie d'investissement repose sur une sélection active des instruments du marché monétaire répondant, d'une part, à des critères d'ordre quantitatif tels que la durée de vie et les conditions financières et, d'autre part, à des critères d'ordre qualitatif tels que la qualité de l'émetteur reflétée par sa notation. Le portefeuille est investi principalement dans des titres de créances et des instruments du marché monétaire ou dans des dépôts à terme d'établissements de crédit. Après analyse, Les titres de créance et valeurs assimilées sont soit à taux fixe, soit à taux variable ou révisable. Ces titres peuvent être adossés à un ou plusieurs contrat(s) d'échange de taux d'intérêt (« swap(s) de taux »). Les titres éligibles au portefeuille ont une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours. Le fonds intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des titres, à travers l'application de filtres extra-financiers. Un premier filtre de conformité ESG est appliqué qui permet d'exclure les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et qui sont impliquées dans les armements dits controversés. Cette étape exclut également les entreprises les plus impliquées dans le secteur du charbon, des énergies fossiles non conventionnelles et du tabac.

Le fonds applique une sélectivité selon la qualité ESG des émetteurs à travers une approche de type « Best in class », consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

L'application du filtre de conformité ESG et de l'approche Best in class permet d'exclure au moins 20% des valeurs de l'univers d'investissement.

Limites méthodologiques : l'analyse est dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

Le fonds bénéficie du Label ISR.

Le gérant peut intervenir sur les produits dérivés pour se couvrir contre le risque taux dans la limite d'une fois l'actif.

La MMP du portefeuille (Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'échéance, dénommée en anglais WAM - Weighted average maturity) - est inférieure ou égale à 6 mois. La DVMP du portefeuille (Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, dénommée en anglais WAL - Weighted average life - et calculée comme la moyenne des maturités finales des instruments financiers) est inférieure ou égale à 12 mois.

Nous attirons l'attention des porteurs sur le fait que le FCP utilisera le dispositif dérogatoire d'investissement dans la dette publique monétaire. Ainsi, il pourra placer plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs listés dans le prospectus du FCP.

- Indicateur de référence : €str capitalisé.

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite un rendement monétaire sur la durée de placement recommandée.

Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Fonds de capitalisation et/ou distribution des sommes distribuables.

Durée de placement recommandée : 1 mois

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne.

Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont centralisées auprès de CACEIS Bank (pour les parts au porteur) ou d'IZNES (pour les parts au nominatif pur), tous les jours au plus tard à 14h00 et exécutées quotidiennement.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

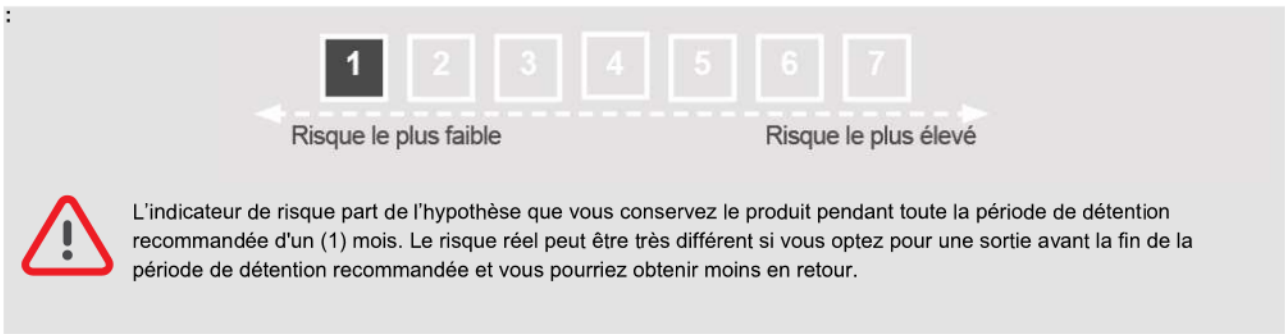
Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : -Risque de contrepartie : risque de non-respect des engagements d'un contrat par l'une des parties. Les autres risques, ainsi que les modalités de souscription/rachat des fonds maître et nourricier sont détaillés dans le prospectus des fonds. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des dix (10) dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 mois Exemple d'investissement 10 000 euros		
Scénarios		Si vous sortez après 1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 939,97 €
	Pourcentage de rendement	-0,60 %
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 999,97 €
	Pourcentage de rendement	-0,00 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 999,97 €
	Pourcentage de rendement	-0,00 %
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 999,97 €
	Pourcentage de rendement	-0,00 %

*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2020 et de 04/2020.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2019 et de 03/2019.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2023 et de 10/2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	19 €
Incidence des coûts annuels**	0,19 %

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 EUR sont investis.

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets de coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIPS.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0.00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	0,16 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	16 €
Coûts de transaction	0,03 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice €str capitalisé. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au	0 €

* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 mois

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 1 mois

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (1 mois au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant : https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_96179/federal-support-monnaire-esg-i. Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 5 dernières années. Toutefois, une performance calculée sur une période inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org/rubrique> : Le Médiateur.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/04/2024

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Federal Finance Gestion, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON. Siren 378 135 610 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 04/006 du 22 mars 2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Federal Support Monétaire ESG (SI)

Code ISIN : FR0007045109

Initiateur du PRIIP : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

www.federal-finance-gestion.fr. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée en France sous le n° GP04000006 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 01/04/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français.

Classification Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard.

Durée : La date de création du produit est le 22/05/2000, sa durée d'existence est de 99 ans.

Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Objectifs : L'objectif du fonds est de préserver le capital du fonds et de chercher à obtenir un rendement égal, net de frais de gestion, à €str capitalisé sur la période de détention recommandée d'un mois minimum. L'investissement dans ce FCP monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts. En particulier, le capital investi dans ce FCP peut fluctuer. En cas de faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle. Par ailleurs, le FCP ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative. La stratégie d'investissement repose sur une sélection active des instruments du marché monétaire répondant, d'une part, à des critères d'ordre quantitatif tels que la durée de vie et les conditions financières et, d'autre part, à des critères d'ordre qualitatif tels que la qualité de l'émetteur reflétée par sa notation. Le portefeuille est investi principalement dans des titres de créances et des instruments du marché monétaire ou dans des dépôts à terme d'établissements de crédit. Après analyse, Les titres de créance et valeurs assimilées sont soit à taux fixe, soit à taux variable ou révisable. Ces titres peuvent être adossés à un ou plusieurs contrat(s) d'échange de taux d'intérêt (« swap(s) de taux »). Les titres éligibles au portefeuille ont une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours. Le fonds intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des titres, à travers l'application de filtres extra-financiers. Un premier filtre de conformité ESG est appliqué qui permet d'exclure les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et qui sont impliquées dans les armements dits controversés. Cette étape exclut également les entreprises les plus impliquées dans le secteur du charbon, des énergies fossiles non conventionnelles et du tabac.

Le fonds applique une sélectivité selon la qualité ESG des émetteurs à travers une approche de type « Best in class », consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

L'application du filtre de conformité ESG et de l'approche Best in class permet d'exclure au moins 20% des valeurs de l'univers d'investissement.

Limites méthodologiques : l'analyse est dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

Le fonds bénéficie du Label ISR.

Le gérant peut intervenir sur les produits dérivés pour se couvrir contre le risque taux dans la limite d'une fois l'actif.

La MMP du portefeuille (Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'échéance, dénommée en anglais WAM - Weighted average maturity) - est inférieure ou égale à 6 mois. La DVMP du portefeuille (Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, dénommée en anglais WAL - Weighted average life - et calculée comme la moyenne des maturités finales des instruments financiers) est inférieure ou égale à 12 mois.

Nous attirons l'attention des porteurs sur le fait que le FCP utilisera le dispositif dérogatoire d'investissement dans la dette publique monétaire. Ainsi, il pourra placer plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs listés dans le prospectus du FCP.

- Indicateur de référence : €str capitalisé.

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite un rendement monétaire sur la durée de placement recommandée.

Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Fonds de capitalisation et/ou distribution des sommes distribuables.

Durée de placement recommandée : 1 mois

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne.

Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont centralisées auprès de CACEIS Bank (pour les parts au porteur) ou d'IZNES (pour les parts au nominatif pur), tous les jours au plus tard à 14h00 et exécutées quotidiennement.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

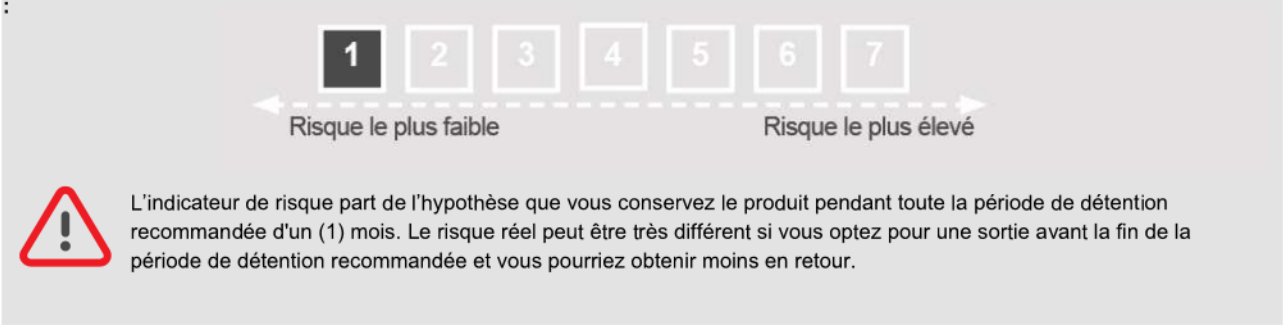
Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : -Risque de contrepartie : risque de non-respect des engagements d'un contrat par l'une des parties. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des dix (10) dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 mois Exemple d'investissement 10 000 euros		
Scénarios		Si vous sortez après 1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 943,98 €
	Pourcentage de rendement	-0,56 %
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 999,98 €
	Pourcentage de rendement	-0,00 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 999,98 €
	Pourcentage de rendement	-0,00 %
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 999,98 €
	Pourcentage de rendement	-0,00 %

*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2020 et de 04/2020.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 07/2020 et de 08/2020.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2023 et de 12/2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	14 €
Incidence des coûts annuels**	0,14 %

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 EUR sont investis.

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets de coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIPS.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0.00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	0,11 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	11 €
Coûts de transaction	0,03 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice €str capitalisé. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au	0 €

* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 mois

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 1 mois

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (1 mois au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr

ainsi que sur simple demande auprès

de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant : https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_52396/federal-support-monnaire-esg-si. Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 10 dernières années. Toutefois, une performance calculée sur une période inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org/rubrique> : Le Médiateur.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/04/2024

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Federal Finance Gestion, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON. Siren 378 135 610 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 04/006 du 22 mars 2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changement à venir :

- Le 01/01/2025

Changement de société de gestion intra-groupe – absorption de FEDERAL FINANCE GESTION par SCHELCHER PRINCE GESTION, qui deviendra ARKEA ASSET MANAGEMENT.

Changement de dénomination du fonds : FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG devient ARKEA SUPPORT COURT TERME.

Politique d'investissement :

L'année 2024 a été marquée par une poursuite de la baisse des indicateurs d'inflation. Cette évolution a permis aux banques centrales d'assouplir leurs politiques monétaires et d'entamer une baisse de leurs taux directeurs. La Réserve fédérale (FED) a ainsi procédé à trois baisses successives, réduisant ses taux de 100 points de base (bps) entre septembre et décembre. De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) a effectué quatre baisses de taux, totalisant également 100 bps entre juin et décembre. En fin d'année, le taux de dépôt de la BCE s'établissait à 3%, tandis que celui de la FED atteignait 4,5%. Cette divergence s'explique principalement par la robustesse de la croissance américaine, contrastant avec une situation économique plus préoccupante en Europe.

Sur le marché monétaire, 2024 a été une année particulièrement mouvementée. La baisse des taux directeurs des banques centrales a entraîné une diminution des taux monétaires. L'€STR, qui s'élevait à +3,90% fin 2023, a terminé l'année à +2,91%, tandis que l'Euribor 3 mois est passé de +3,90% à +2,71%. Le swap 1 an contre €STR a suivi une évolution en trois phases : après une hausse au premier trimestre (passant de +3,21% fin 2023 à +3,41%), il est resté stable au deuxième trimestre avant de reculer progressivement à partir de juillet sous l'effet des baisses de taux de la BCE et des anticipations de nouvelles baisses en raison de la détérioration des indicateurs économiques. Il clôture l'année à 2,12%, avec une prévision de baisse supplémentaire de 115 bps en 2025.

Dans cet environnement volatil, la gestion du fonds FSM a maintenu sa Weighted Average Maturity (WAM) sous les 15 jours tout au long de l'année afin de limiter la volatilité des performances. En fin d'année, la WAM s'élevait à 7 jours. Par ailleurs, des swaps de taux ont été utilisés pour couvrir le risque de taux.

Les spreads sur le marché monétaire ont suivi une tendance globalement baissière en 2024, notamment pour les banques de la zone euro, à l'exception des banques françaises. Fin octobre, les spreads 1 an des banques françaises se situaient sous les 30 bps, marquant une baisse de 3 à 5 bps sur l'année. Cependant, la démission du gouvernement Barnier et la dégradation de la notation crédit des banques françaises ont entraîné une hausse de 3 à 5 bps selon les établissements, ramenant les niveaux à ceux de fin 2023.

Concernant la Weighted Average Life (WAL), indicateur du risque de crédit, elle s'est maintenue principalement entre 140 et 160 jours en 2024, avec une moyenne annuelle de 150 jours. La situation reste similaire à celle de fin 2023, avec des émetteurs corporate plus attractifs que les banques sur des échéances de 0 à 3 mois, mais généralement plus coûteux au-delà de 6 mois.

En parallèle d'un pilotage actif des coussins de liquidité réglementaires à 1 et 5 jours ouverts, la gestion a veillé à conserver une part significative (environ 30%) de titres d'établissements bancaires offrant la possibilité de rachat, garantissant ainsi une meilleure liquidité.

Enfin, conformément à la politique du fonds, l'ensemble des titres en portefeuille répond aux exigences ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Les performances des parts de Fédéral Support Monétaire ESG s'établissent en 2024 à 3.70% pour la part P, 3.92% pour la part I et 3.96% pour la part SI, à comparer à la performance de +3.81% de l'indicateur de référence (Euribor 3 Mois de Janvier à Mars 2024 puis ESTR) sur la période.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH Part I	1 353 415 337,34	1 327 539 345,47
OSTRUM SRI CASH PLUS I	1 163 287 667,93	1 167 302 977,65
GR TRESORERIE IC	715 741 573,28	626 530 807,86
GR ENTREPRISES IC	716 790 118,89	624 855 808,82
FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG SI	158 370 529,48	199 646 895,10
CREDIT MUTUEL ARKEA 030125 OISEST 0.32	100 000 000,00	102 838 242,47
BNG BANK N.V. 161224 FIX 0.0	99 938 204,88	100 000 000,00
JYSKE BANK DNK 091224 FIX 0.0	99 937 816,47	100 000 000,00
DE VOLKSBANK N.V 250924 FIX 0.0	99 932 767,45	100 000 000,00
BNG BANK N.V. 170724 FIX 0.0	99 928 495,61	100 000 000,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 2 076 800 000,00**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 2 076 800 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE NATIXIS

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Le dispositif de liquidité mis en place au sein de la Société de gestion qui gère le FCP s'appréhende dans un contexte global intégrant à la fois l'actif et le passif des fonds. Ce dispositif est intégré à la politique de gestion des risques de la Société de gestion, avec révision de cette politique a minima une fois par an.

Le suivi du risque de liquidité à l'actif est réalisé avec des modèles et des hypothèses distincts selon les classes d'actifs. Le risque de liquidité est analysé en situation de scénario normal d'une part et en situation de stress test d'autre part.

Afin d'encadrer le risque de liquidité de chaque portefeuille, la Société de gestion mesure également la proportion du portefeuille pouvant être cédée en un jour.

Sur cette mesure, des seuils d'alerte sont définis pour chaque portefeuille ou famille de portefeuilles.

Les franchissements de seuils d'alerte sont présentés lors du Comité des Risques de la Société de gestion qui prend alors les mesures adéquates compte tenu du profil de liquidité des portefeuilles et de l'origine du franchissement de seuil.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION

Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'approche ESG de type « Best in class » permet de préciser l'univers investissable du fonds sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :

- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (par exemple les émissions de CO2), sociaux (comme le taux de fréquence des accidents au sein des sociétés) et gouvernance (comme l'éthique des affaires).

Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Cette performance est transcrite par un rating allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement, à savoir les valeurs les moins bonnes d'un point de vue de l'univers investissable best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

« Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental ».

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le souscripteur est invité à se reporter au site www.federal-finance.fr où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

1- PRÉAMBULE ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

Conformément à la réglementation (cf. annexe 1), Arkéa Asset Management a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés, en conformité avec la réglementation, la raison d'être du Groupe Crédit Mutuel Arkea et une Finance responsable que Arkéa Asset Management promeut.

Cette politique vise à :

- favoriser une gestion saine et efficiente des risques et prévenir une prise de risque excessive ainsi que les conflits d'intérêt.
- attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et compétents dans les domaines d'activité de Arkéa Asset Management en cohérence avec les pratiques de marché dans le secteur de la gestion d'actifs.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

Arkéa Asset Management porte une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et veille notamment à prévenir les écarts de rémunération. Les objectifs de la société en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.

Par ailleurs, Arkéa Asset Management intègre les risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération en cohérence avec la démarche du Crédit Mutuel Arkea. Ainsi, la prise en compte des thématiques ESG et la maîtrise du risque de durabilité font partie des indicateurs clés de performance déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus (cf. annexe 2).

Les activités de Arkéa Asset Management sont la gestion collective et la gestion individualisée sous mandat.

La gestion collective est exercée :

- sous la forme d'OPCVM au sens de la Directive OPCVM,
- sous la forme de FIA au sens de la Directive AIFM, destinés à des investisseurs institutionnels.

La gestion individualisée sous mandat est exercée auprès d'une clientèle institutionnelle.

Par ailleurs, les gérants sauf exception (Fonds de dette privée et de Dette Infrastructure) gèrent indifféremment des OPCVM et des FIA dont la quasi-totalité ont une durée de placement recommandée comprise entre un an et trois ans.

2- PRINCIPES D'ELABORATION, D'ACTUALISATION ET DE CONTROLE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

L'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre de la politique de rémunération des collaborateurs de Arkéa Asset Management relèvent de l'initiative du Directoire. Ce dernier doit en réexaminer annuellement les principes généraux afin de s'assurer qu'elle est bien adaptée à sa taille, à son organisation et à la nature de ses activités.

Cette politique et ses modifications ultérieures sont soumises au Comité des Rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkea qui s'est vu confier une mission d'examen par le Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management. Cette instance constituée de personnes n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein de la société veille également à sa bonne application.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management qui est destinataire des informations le concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

Les membres du Comité des rémunérations sont membres du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et nommés par ce dernier.

Le fonctionnement du Comité des rémunérations est régi par une charte validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations :

- Examine la politique de rémunération de Arkéa Asset Management et son dispositif de rémunérations variables.
- Supervise la rémunération des dirigeants effectifs de Arkéa Asset Management.
- Recourt, en cas de besoin, à des consultants externes en rémunération.

Enfin pour rappel, les principes généraux de cette politique de rémunération avaient déjà fait l'objet d'une validation de l'Autorité des marchés financiers lors de l'entrée en vigueur de la Directive UCITS V. Toutes les modifications de cette politique devront être portées à la connaissance de l'AMF et si elles ont un caractère significatif, une nouvelle validation sera nécessaire.

3- PERSONNEL CONCERNÉ

Compte tenu de la taille de Arkéa Asset Management et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Directoire). Une liste du personnel identifié et concerné par la perception d'une rémunération variable est établie et actualisée au moins une fois par an et communiquée en tant que de besoin, notamment auprès du Comité des Rémunérations du Crédit Mutuel Arkea.

4- COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. Elle valorise l'expérience et les responsabilités exercées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation. La composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour ne pas inciter à une prise de risque excessive des collaborateurs et qu'une politique souple puisse être appliquée en matière de composante variable (bonus) de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

5- RÈGLES D'ATTRIBUTION ET DE PAIEMENT DES BONUS ANNUELS

Les règles d'attribution et de paiement des bonus sont adaptées à la taille de Arkéa Asset Management, à son organisation interne ainsi qu'à la nature de ses activités décrites en préambule et au point 3.

Les propositions de « bonus » annuels des collaborateurs de Arkéa Asset Management sont arrêtées par le Directoire de la société après échanges avec les différents managers qui ont évalué les collaborateurs. Les propositions de bonus sont ensuite soumises à au moins un membre du Comex du Crédit Mutuel Arkéa (Directeur du pôle Produits).

S'agissant des Dirigeants effectifs, les niveaux de bonus sont présentés au Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, le bonus rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives de chaque collaborateur mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés préalablement.

L'annexe 2 précise les indicateurs clés de performance, déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus.

L'enveloppe globale des bonus étant doublement plafonnée (Cf. infra), il n'est pas possible de déterminer de cibles de bonus en début d'année.

Si la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%, le bonus attribué en tiendra compte.

Le montant total des « bonus » attribués aux collaborateurs de Arkéa Asset Management est au maximum égal à 20% du résultat d'exploitation (hors résultats financiers, éléments exceptionnels, avant impôts et avant prise en compte des bonus et de l'Intéressement).

Le montant total des « bonus » annuels est plafonné au montant de la masse salariale annuelle.

La masse salariale brute annuelle est observée au 31/12 de l'année. Ce chiffre arrêté par l'Expert-comptable de Arkéa Asset Management représente la somme des salaires fixes bruts acquis au titre de l'année.

Enfin, l'attribution de bonus au titre d'un exercice est conditionnée par la réalisation d'un résultat net part du Groupe positif (établi selon les normes IFRS).

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur quatre exercices en application des règles suivantes :

a) La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire en N+1. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.

b) La partie différée est égale à une proportion du bonus déterminée par la formule suivante :

$$D = \text{Min} (50\% * B ; \text{max} (0 ; 80\% * (B - 37.000 \text{ €}))$$

Avec B = bonus attribué au titre de l'exercice N.

D = partie différée du bonus

La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale, soit en N+2, N+3 et N+4. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de Arkéa Asset Management. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA. Ce dispositif d'indexation ne favorise ni la prise de risque, ni n'est porteur de conflits d'intérêts potentiels.

L'attribution et le versement des bonus doivent être compatibles avec la situation financière de Arkéa Asset Management et cohérents avec l'évaluation du collaborateur sur la base des indicateurs clés de performance spécifiques à son poste (Cf. annexe 2). Si l'exercice suivant s'avère négatif, la partie différée du « bonus » peut être réduite d'un an dans la proportion :

Perte Exercice N+1/gains Exercice N. De même, une faute grave ou lourde avérée d'un collaborateur conduisant à son licenciement peut donner lieu à une réduction du bonus différé.

En cas de départ en cours d'exercice, quel qu'en soit le motif sauf licenciement pour faute grave ou lourde, les « bonus » éventuellement reportés antérieurement, restent dus, selon les conditions et modalités décrites ci-dessus.

L'attribution d'un bonus garanti est interdite sauf cas exceptionnel, dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année. Les règles d'échelonnement s'appliquent également dans ce cas.

Annexe 1 : Références réglementaires en matière de politique de rémunération.

La politique de rémunération mise en œuvre doit respecter :

- a) l'article 319-10 du Règlement Général de l'AMF qu'elle a précisé dans sa position n°2013-11
- b) L'article 314-85-2 du Règlement Général de l'AMF

Article 319-10

I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération globale, y compris les salaires et les prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des FIA qu'elle gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère ou à ceux des porteurs de parts ou actionnaires du FIA, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance, adopte et réexamine régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et est responsable de sa mise en œuvre ;

4° La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par l'organe de direction dans l'exercice de sa fonction de surveillance ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6° La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération ;

7° Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou du FIA concernés avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille. Par ailleurs, l'évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers ;

8° L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté au cycle de vie des FIA gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur une période tenant compte de la politique de remboursement des FIA gérés et des risques d'investissement qui y sont liés ;

9° La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année ;

10° Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11° Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12° La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13° En fonction de la structure juridique du FIA et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50% de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions du FIA concerné, ou en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents, à moins que la gestion des FIA ne représente moins de 50% du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50% ne s'applique pas.

Les instruments visés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires du FIA ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40% de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu du cycle de vie et de la politique de remboursement du FIA concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés au FIA en question.

La période visée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois à cinq ans, à moins que le cycle de vie du FIA concerné ne soit plus court. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60% de ce montant est reporté ;

15° La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, du FIA et de la personne concernés.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou le FIA concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère.

Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°. Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

18° La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par le FIA lui-même, y compris l'intéressement aux plus-values, et à tout transfert de parts ou d'actions du FIA, effectués en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque du FIA qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des FIA qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou du FIA concerné, et que l'organe de direction est appelé à arrêter dans l'exercice de sa fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre de l'organe de direction qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres de l'organe de direction qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Article 314-85-2

I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération, portant notamment sur les composantes fixes et variables des salaires et des prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM que la société de gestion de portefeuille gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance ou, lorsque les fonctions de gestion et de surveillance sont séparées, le conseil de surveillance de la société de gestion ou tout autre organe ou personne exerçant des fonctions de surveillance équivalentes dans une société ayant une autre forme sociale adopte la politique de rémunération, réexamine au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération, est responsable de sa mise en œuvre et la supervise. Les tâches mentionnées au présent paragraphe ne sont exécutées que par des membres des organes précités qui n'exercent aucune fonction exécutive au sein de la société de gestion de portefeuille concernée et sont spécialisés dans la gestion des risques et les systèmes de rémunération ;

4° La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par les organes mentionnés au 3° ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6° La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération, lorsqu'un tel comité existe ;

7° Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi lors de l'évaluation des performances individuelles en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou de l'OPCVM concernés et au regard des risques qu'ils prennent avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille et en tenant compte de critères financiers et non financiers ;

8° L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme de l'OPCVM et sur ses risques d'investissement et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur la même période ;

9° La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année d'engagement ;

10° Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11° Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12° La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13 ° En fonction de la structure juridique de l'OPCVM et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50% de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions de l'OPCVM concerné, en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents présentant des incitations aussi efficaces que les instruments mentionnés au présent paragraphe, à moins que la gestion d'OPCVM ne représente moins de 50% du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50% ne s'applique pas.

Les instruments mentionnés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires de cet OPCVM.

Le présent paragraphe s'applique tant à la part de la composante variable de la rémunération reportée conformément au 14° qu'à la part de la rémunération variable non reportée ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40% de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu de la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés à l'OPCVM en question.

La période mentionnée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois ans. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60% de ce montant est reporté ;

15° La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, de l'OPCVM et de la personne concernée.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou l'OPCVM concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère.

Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°.

Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17 ° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par l'OPCVM lui-même, y compris les commissions de performance, et à tout transfert de parts ou d'actions de l'OPCVM, effectué en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque de l'OPCVM qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des OPCVM qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou de l'OPCVM concerné, et que les organes mentionnés au 3° du I sont appelés à arrêter dans l'exercice de leur fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre des organes mentionnés au 3° du I qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres des organes mentionnés au 3° du I qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Lorsque la représentation des travailleurs au sein des organes mentionnés au 3° du I est prévue, le comité de rémunération comprend un ou plusieurs représentants des travailleurs.

Lors de la préparation de ses décisions, le comité de rémunération tient compte des intérêts à long terme des porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM et des autres parties prenantes ainsi que de l'intérêt public.

Annexe 2 : Indicateurs clés de performance déclinées par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus.

Ces indicateurs clés de performance définis en début d'année sont appréciés lors de l'entretien d'évaluation annuel de décembre N/janvier N+1

A- Indicateurs clés de performance des gérants et des analystes financiers/ESG

- La performance des portefeuilles ajustée au risque sur 1 et 3 ans (ratios de sharpe) ou classement par quartile dans l'univers concurrentiel avec un ajustement aux risques ou au sein d'un univers de comparaison arrêté par le Directoire au début de chaque année si cela est pertinent par rapport à la classe d'actifs concernée.
- La quote-part des portefeuilles gérés dans le résultat d'exploitation
- La contribution qualitative individuelle (suivi des valeurs, suggestions d'amélioration, qualité de l'analyse, disponibilité pour les clients, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management ...)
- Prise en compte des critères et contraintes ESG et du risque de durabilité dans les analyses et les décisions d'investissements
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

B- Indicateurs clés de performance des fonctions commerciales

- La collecte nette dans un environnement favorable (bonnes performances passées) ou limitation de la décollecte nette dans un environnement défavorable (performances passées médiocres), la diversification de la clientèle, le gain de parts de marché ...;
- La contribution qualitative individuelle (qualité des réponses aux appels d'offre, de l'expression des besoins en interne, du suivi de la clientèle, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation/conduite de projets, management...)
- Prise de connaissance des nouvelles règles de durabilité pour être en capacité d'informer les clients correctement
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

C- Indicateurs clés de performance des fonctions supports (marketing, communication et service clients, opérations, finances, systèmes d'information, ressources humaines ...)

- La contribution qualitative individuelle (réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation /conduite de projets, management ...);
- Mise en œuvre et intégration de la réglementation ESG/Risque de durabilité dans les outils (MO), dans les présentations commerciales (Marketing), dans les critères d'évaluation (RH)...
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

D- Indicateurs clés de performance des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle interne)

- La contribution qualitative individuelle (qualité des contrôles devant permettre le respect de la Réglementation et/ou des limites de risque, qualité des conseils prodigués en interne, participation/conduite de projets, réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management...)
- Implémentation de la réglementation sur le risque de durabilité au sein de la SGP et dans les plans de contrôle.
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

**FEDERAL FINANCE GESTION
SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2024**

	nombre de salariés	rémunérations fixes ⁽¹⁾	rémunérations variables ⁽²⁾	TOTAL
total effectifs	67	3 454 564	887 715	4 342 279
dont preneurs de risques	53	3 069 029	801 113	3 870 142

⁽¹⁾ rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature

⁽²⁾ rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation
abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2024 par FFG (salariés CDI)

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION
1 Allée Louis Lichou
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG

1, allée Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts de FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

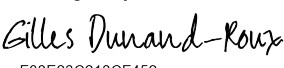
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique 11/7/2025

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/12/2024 en EUR	30/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	115 546 649,03
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	115 546 649,03
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	5 223 341 904,41
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	4 442 167 907,87
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	781 173 996,54
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	412 446 045,01
OPCVM	369 034 138,88
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	43 411 906,13
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	1 044 419,50
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	5 752 379 017,95
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 770 000,00
Comptes financiers	1 057 012 886,32
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 058 782 886,32
Total de l'actif I+II	6 811 161 904,27

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/12/2024 en EUR	30/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	6 485 883 907,54
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	255 058 248,74
Capitaux propres I	6 740 942 156,28
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	6 740 942 156,28
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	2 947 896,47
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	2 947 896,47
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	67 271 851,52
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	67 271 851,52
Total Passifs : I+II+III+IV	6 811 161 904,27

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/12/2024 en EUR	30/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	
Produits sur obligations	5 589 201,07
Produits sur titres de créances	101 323 088,78
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	2 342 604,28
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	30,42
Autres produits financiers	41 836 949,41
Sous-total produits sur opérations financières	151 091 873,96
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	-102 422,09
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-54 161,94
Sous-total charges sur opérations financières	-156 584,03
Total revenus financiers nets (A)	150 935 289,93
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-8 923 717,17
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-8 923 717,17
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	142 011 572,76
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-15 195 242,88
Sous-total revenus nets I = (C+D)	126 816 329,88
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	107 521 403,55
Frais de transactions externes et frais de cession	-255 415,78
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	107 265 987,77
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-11 549 599,06
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	95 716 388,71

Compte de résultat au 30/12/2024 en EUR	30/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	37 805 191,23
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	103 984,40
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	37 909 175,63
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-5 383 645,48
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	32 525 530,15
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	255 058 248,74

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif premier de préserver le capital du FCP et de chercher à obtenir un rendement égal, net de frais de gestion, à celui de l'€STR capitalisé sur la période de placement recommandé d'un mois minimum.

L'investissement dans ce FCP monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts. En particulier, le capital investi dans ce FCP peut fluctuer. En cas de faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle. Par ailleurs, le FCP ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative.

Le FCP n'est pas un investissement garanti. Le risque de perte en capital est supporté par l'investisseur.

Le prospectus/règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022	28/12/2023	30/12/2024
Actif net Global en EUR	3 496 665 809,58	7 722 990 055,91	3 601 878 431,48	5 408 021 817,99	6 740 942 156,28
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I en EUR					
Actif net	50 166 475,33	95 470 128,53	46 774 955,93	212 261 331,52	221 240 968,73
Nombre de titres	503 940,868	963 967,876	472 506,716	2 073 604,457	2 079 989,872
Valeur liquidative unitaire	99,550	99,040	98,990	102,360	106,370
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,19	-0,18	-0,28	0,75	1,51
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,14	-0,18	-0,07	1,61	1,97
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P en EUR					
Actif net	79 235 775,05	266 433 978,74	308 296 510,20	322 659 792,49	728 045 510,54
Nombre de titres	797 482,927	2 699 397,967	3 129 652,644	3 172 494,819	6 902 849,887
Valeur liquidative unitaire	99,360	98,700	98,510	101,710	105,470
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,19	-0,18	-0,28	0,75	1,49
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,29	-0,32	-0,22	1,45	1,75
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI en EUR					
Actif net	3 367 263 559,20	7 361 085 948,64	3 246 806 965,35	4 873 100 693,98	5 791 655 677,01
Nombre de titres	319 826,461	702 475,704	309 865,609	449 561,500	513 935,906
Valeur liquidative unitaire	10 528,41	10 478,78	10 478,11	10 839,68	11 269,22
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-20,41	-19,98	-30,08	79,91	159,99
Capitalisation unitaire sur revenu	-11,21	-14,99	-3,93	175,96	215,16

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM/FIA/Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

- Les **obligations et valeurs assimilées** sont valorisées en *mark-to-market*, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu soit de Bloomberg à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct. La Société de gestion définit plusieurs sources de cours avec un degré de priorité afin de réduire les cas d'absence de cours remontés par le valorisateur, la source prioritaire étant le prix Bloomberg BGN.

La liste des contributeurs retenus par ordre de priorité : BGN/CBBT.

Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base d'un prix BID de marché retenu à 12h30. La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN.

En cas d'absence de cours sur les sources BGN ou CBBT, les obligations sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables ou sur des contributions de contreparties.

Les obligations non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste.

Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables, sur des contributions de contreparties voire sur des données à dire d'expert pour les placements privés sans aucune liquidité.

- **Les Titres de Créances Négociables (TCN)**

Les TCN souverains et les BTAN sont valorisées en *mark-to-market*, sur la base du BID, issu de Bloomberg.

La liste des contributeurs retenus : BGN/CBBT.

Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base du BID retenu à 12h30. La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN.

- Les autres titres de créances négociables (titres négociables à court terme (NeuCP) et titres négociables à moyen terme) sont évalués à partir de courbes de taux ajustées de marges représentatives des risques émetteurs (spread de rachat) à date de valorisation. Celles-ci sont déterminées à partir de données observables disponibles sur les plates-formes d'échanges électroniques (ECPX Bloomberg) ou via des courtiers.

- Pour les TCN à taux fixe non cotés : le taux de rendement est déterminé par application d'une courbe de taux corrigé d'une marge représentative du risque émetteur pour la maturité du titre. Les courbes de taux utilisées sont des courbes indexées sur des taux du marché monétaire et dépendent des caractéristiques du titre.

- Pour les TCN à taux variables ou révisables non cotés, la valorisation se fait par application d'un spread représentatif du risque de l'émetteur pour la maturité concernée. Le spread se calcule par rapport au taux d'indexation du titre.

Les spreads de rachat sont mis à jour quotidiennement à partir des informations en provenance des émetteurs ou des intermédiaires de marché (par exemple via ECPX). Les spreads de rachat correspondent aux spreads contribués avec un ajustement qui correspond à un niveau de fourchette « bid-ask » déterminé par le comité de valorisation de Federal Finance Gestion.

- **Les parts ou actions d'OPC**

Les parts ou actions d'OPC inscrites à l'actif du FCP sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

Source : Bloomberg/CACEIS

- **Les trackers (ETF, ETC,...)**

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, au cours de clôture de la place principale.

Source : Bloomberg/CACEIS

- **Les contrats à terme ferme (futures)/Options listés**

Les opérations à terme fermes et conditionnelles sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu.

Source : Bloomberg/CACEIS

- **Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré**

Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

- **Les dépôts**

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs (place 249).

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion (*)	Actif net	Part SI : 0,10% TTC Taux maximum Part I 0,20% TTC Taux maximum Part P 0,50% TTC Taux maximum
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)		Néant (**)
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement surchaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice EURIBOR 3 mois (***)

(*) Les frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion sont détaillés dans la position AMF DOC-2011-05.

(**) Compte tenu du fait que le FCP n'est pas investi à plus de 20% en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger ou de fonds d'investissement alternatifs, l'impact des frais et commissions indirects n'est pas pris en compte, dans le total des frais courants du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) ni dans le total des frais affiché dans le prospectus.

(***) Des frais de gestion variables peuvent être prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

Commissions de surperformance :

A compter du 1^{er} janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le FCP d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de Gestion.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du FCP et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence (EURIBOR 3 mois) et enregistreur le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Les performances passées du FCP par rapport à l'indice de référence (EURIBOR 3 mois) sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion (www.federal-finance-gestion.fr).

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la Société de Gestion.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	5 408 021 817,99
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	58 520 663 980,05
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-57 474 930 377,92
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	142 011 572,76
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	107 265 987,77
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	37 909 175,63
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	6 740 942 156,28

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I		
Parts souscrites durant l'exercice	6 041 736,232	628 203 773,94
Parts rachetées durant l'exercice	-6 035 350,817	-627 473 970,25
Solde net des souscriptions/rachats	6 385,415	729 803,69
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 079 989,872	
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P		
Parts souscrites durant l'exercice	9 891 042,449	1 025 250 593,69
Parts rachetées durant l'exercice	-6 160 687,381	-638 694 353,08
Solde net des souscriptions/rachats	3 730 355,068	386 556 240,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 902 849,887	
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI		
Parts souscrites durant l'exercice	5 143 848,807	56 867 209 612,42
Parts rachetées durant l'exercice	-5 079 474,401	-56 208 762 054,59
Solde net des souscriptions/rachats	64 374,406	658 447 557,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	513 935,906	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I FR0013440138	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	221 240 968,73	2 079 989,872	106,370
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P FR0013440153	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	728 045 510,54	6 902 849,887	105,470
FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI FR0007045109	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	5 791 655 677,01	513 935,906	11 269,22

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	115 546,65		115 546,65		
Titres de créances	5 223 341,90	2 532 892,05	2 690 449,85		
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	1 057 012,89				1 057 012,89
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA	-2 076 800,00	2 076 800,00		
Autres instruments financiers	NA				
Total		456 092,05	4 882 796,50		1 057 012,89

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations	20 031,48			95 515,17			
Titres de créances	1 463 586,24	1 252 204,25	2 451 994,63	55 556,79			
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	1 057 012,89						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps	1 649 999,99	-630 000,00	-1 020 000,00				
Autres instruments							
Total	4 190 630,60	622 204,25	1 431 994,63	151 071,96			

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif Dépôts Actions et valeurs assimilées Obligations et valeurs assimilées Titres de créances Opérations temporaires sur titres Créances Comptes financiers Passif Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres Emprunts Dettes Comptes financiers Hors-bilan Devises à recevoir Devises à livrer Futures options swaps Autres opérations					
Total					

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif Obligations convertibles en actions Obligations et valeurs assimilées Titres de créances Opérations temporaires sur titres Passif Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres Hors-bilan Dérivés de crédits	 115 546,65 5 178 536,56	 44 805,34	
Solde net	5 294 083,21	44 805,34	

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	430,91	
NATIXIS	613,51	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS LONDON	1 250,00	
NATIXIS	520,00	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
NATIXIS		1 025,92
BNP PARIBAS FRANCE		1 921,97
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/12/2024
Créances		
	Collatéraux	1 770 000,00
Total des créances		1 770 000,00
Dettes		
	Achats à règlement différé	64 823 993,62
	Frais de gestion fixe	2 331 303,19
	Autres dettes	116 554,71
Total des dettes		67 271 851,52
Total des créances et des dettes		-65 501 851,52

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/12/2024
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	327 398,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 855 998,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Rétrocessions des frais de gestion	
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	6 740 319,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/12/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2024
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2024
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2024
Revenus nets	126 816 329,88
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	126 816 329,88
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	126 816 329,88

Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2024
Revenus nets	110 581 995,48
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	110 581 995,48
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	110 581 995,48
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	110 581 995,48
Total	110 581 995,48
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2024
Revenus nets	4 116 001,56
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 116 001,56
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 116 001,56
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	4 116 001,56
Total	4 116 001,56
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2024
Revenus nets	12 118 332,84
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	12 118 332,84
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	12 118 332,84
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	12 118 332,84
Total	12 118 332,84
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	95 716 388,71
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	95 716 388,71
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	95 716 388,71

Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	82 227 444,39
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	82 227 444,39
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	82 227 444,39
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	82 227 444,39
Total	82 227 444,39
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 141 736,03
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 141 736,03
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 141 736,03
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	3 141 736,03
Total	3 141 736,03
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	10 347 208,29
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	10 347 208,29
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	10 347 208,29
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	10 347 208,29
Total	10 347 208,29
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			115 546 649,03	1,71
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			115 546 649,03	1,71
Banques commerciales			90 495 371,95	1,34
BPCE E3R+0.39% 06-03-26 EMTN	EUR	20 000 000	20 059 160,00	0,30
INTE E3R+0.63% 17-03-25 EMTN	EUR	20 000 000	20 031 482,78	0,30
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.38% 16-04-26	EUR	50 000 000	50 404 729,17	0,74
Marchés de capitaux			25 051 277,08	0,37
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.4% 17-06-26	EUR	25 000 000	25 051 277,08	0,37
TITRES DE CRÉANCES			5 223 341 904,41	77,49
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			4 442 167 907,87	65,90
Assurance			9 988 529,23	0,15
COFACE SA 140125 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 988 529,23	0,15
Banques commerciales			3 010 752 022,59	44,67
APERAM SA 130125 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 987 524,03	0,15
APERAM SA 310125 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 985 163,74	0,07
AXA BANQUE E 110725 OISEST 0.28	EUR	10 000 000	10 178 926,95	0,15
AXA BANQUE E 130625 OISEST 0.26	EUR	10 000 000	10 208 664,44	0,15
BANK OF MONTREAL, LONDON BRANCH 041225 F	EUR	100 000 000	97 708 296,86	1,45
BANK OF MONTREAL, LONDON BRANCH 110725 F	EUR	25 000 000	24 655 737,53	0,37
BARCLAYS BANK PLC 040425 OISEST 0.32	EUR	50 000 000	51 495 240,31	0,76
BARCLAYS BANK PLC 311224 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 000 000,00	0,74
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 040825 OISEST 0.23	EUR	50 000 000	50 731 522,11	0,75
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 270225 OISEST 0.26	EUR	100 000 000	103 369 215,12	1,53
BNP PAR SECU SERV ZCP 09-04-25	EUR	100 000 000	99 221 431,35	1,47
BPCE (ISSUER) 100425 OISEST 0.31	EUR	50 000 000	51 450 126,32	0,76
BPCE (ISSUER) 130225 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 817 484,96	0,74
BPCE (ISSUER) 140325 OISEST 0.32	EUR	150 000 000	154 828 916,67	2,34
BPCE (ISSUER) 160125 OISEST 0.32	EUR	30 000 000	31 174 614,59	0,46
BPCE SA 160525 OISEST 0.3	EUR	100 000 000	102 465 147,41	1,52
BPCE SA 170425 OISEST 0.31	EUR	50 000 000	51 409 096,69	0,76
BPCE SA 171025 OISEST 0.28	EUR	30 000 000	30 199 952,50	0,45
BPCE SA 211025 OISEST 0.28	EUR	50 000 000	50 297 140,00	0,75
BPI FRANCE E ZCP 13-06-25	EUR	50 000 000	49 405 609,73	0,73
CAISSE FEDERALE D 030625 OISEST 0.3	EUR	20 000 000	20 450 089,97	0,30
CAISSE FEDERALE DU 060325 OISEST 0.315	EUR	10 000 000	10 332 349,73	0,15
CAISSE FEDERALE DU 190325 OISEST 0.31	EUR	10 000 000	10 316 702,81	0,15
CAISSE FEDERALE DU 291025 OISEST 0.31	EUR	20 000 000	20 113 374,59	0,30
CARREFOUR BANQUE 100725 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 904 019,67	0,10
CARREFOUR BANQUE 170425 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 834 704,01	0,29
CARREFOUR BANQUE 220426 E3R 0.52	EUR	30 000 000	30 268 733,33	0,45
CASA LEAS FACT ZCP 25-09-25	EUR	20 000 000	19 631 876,29	0,29
CFCM MAINE ANJOU B 230926 OISEST 0.51	EUR	25 000 000	25 288 057,52	0,38

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CFCM MAINE ANJOU BA 170625 OISEST 0.315	EUR	20 000 000	20 351 450,96	0,30
CFCM MAINE ANJOU BASSE NORMANDIE 050925	EUR	30 000 000	30 436 539,12	0,45
CFCM MAINE ANJOU BASSE NORMANDIE 140825 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 072 892,11	0,15
COMPAGNIE GENE 120325 FIX 0.0	EUR	16 800 000	16 703 535,73	0,25
COMPAGNIE GENE 160525 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 898 099,70	0,15
CRCAM NORMANDIE SEINE 310125 OISEST 0.31	EUR	10 000 000	10 370 843,47	0,15
CREDIT AGRICOL 170725 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 435 123,41	0,59
CREDIT AGRICOLE SA 050825 OISEST 0.27	EUR	50 000 000	50 736 688,77	0,75
CREDIT AGRICOLE SA 160125 OISEST 0.31	EUR	15 000 000	15 585 895,63	0,23
CREDIT AGRICOLE SA 170425 OISEST 0.28	EUR	50 000 000	51 392 402,25	0,76
CREDIT LYONNAIS 200625 OISEST 0.64	EUR	25 000 000	25 593 287,72	0,38
CREDIT LYONNAIS 260625 OISEST 0.64	EUR	25 000 000	25 576 536,11	0,38
CREDIT MUTUEL ARKEA 100425 OISEST 0.3	EUR	100 000 000	102 901 224,86	1,53
CREDIT MUTUEL ARKEA 230525 OISEST 0.29	EUR	50 000 000	51 190 540,67	0,76
CREDIT MUTUEL ARKEA 280325 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 659 630,25	0,74
CREDIT MUTUEL ARKEA 311025 OISEST 0.3	EUR	150 000 000	150 843 675,21	2,24
ING BANK NEDERLAND NV 070325 OISEST 0.27	EUR	25 000 000	25 812 950,67	0,38
JYSKE BANK DNK 300425 OISEST 0.29	EUR	25 000 000	25 670 587,32	0,38
LA BANQUE POSTALE 080925 OISEST 0.27	EUR	100 000 000	101 093 441,05	1,50
LA BANQUE POSTALE 121225 OISEST 0.31	EUR	50 000 000	50 060 779,00	0,74
LA BANQUE POSTALE 210125 OISEST 0.27	EUR	50 000 000	51 898 035,84	0,77
LA BANQUE POSTALE 241025 OISEST 0.28	EUR	150 000 000	150 907 171,83	2,24
LA BANQUE POSTALE 301025 OISEST 0.28	EUR	50 000 000	50 273 245,90	0,75
LCL CREDIT LYONNAIS 210325 OISEST 0.31	EUR	50 000 000	51 560 308,67	0,76
LCL CREDIT LYONNAIS 230525 OISEST 0.26	EUR	50 000 000	51 165 401,78	0,76
LCL CREDIT LYONNAIS 270825 OISEST 0.28	EUR	25 000 000	25 307 803,74	0,38
MUFG BANK, LTD., LONDON BRANCH 041225 FI	EUR	50 000 000	48 854 148,43	0,72
MUFG BANK, LTD., LONDON BRANCH 120925 FI	EUR	50 000 000	49 117 458,00	0,73
MUFG B OISEST+0.29% 24-10-25	EUR	30 000 000	30 185 949,95	0,45
RCI BANQUE SA 270125 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 941 862,58	0,37
SOCIETE GENERALE 010825 OISEST 0.26	EUR	50 000 000	50 763 250,47	0,75
SOCIETE GENERALE 130825 OISEST 0.26	EUR	50 000 000	50 702 551,11	0,75
SOCIETE GENERALE 171025 OISEST 0.42	EUR	25 000 000	25 208 154,86	0,37
SOCIETE GENERALE 211125 OISEST 0.42	EUR	75 000 000	75 353 326,67	1,12
SOCIETE GENERALE 310725 OISEST 0.45	EUR	50 000 000	50 873 543,77	0,75
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 031025 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 044 201,43	0,73
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 080925 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 564 607,71	0,36
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 240425 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 825 476,29	0,29
UNICREDIT LONDON BANCH 140225 OISEST 0.2	EUR	20 000 000	20 089 680,32	0,30
Biens de consommation durables			10 057 767,50	0,15
SEB E3R+0.8% 14-02-25	EUR	10 000 000	10 057 767,50	0,15
Composants automobiles			44 805 343,61	0,66
OPMOBILITY 210225 FIX 0.0	EUR	45 000 000	44 805 343,61	0,66
Construction et ingénierie			94 348 355,82	1,40
GROUPE EIFFAGE 100125 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 982 755,26	0,30
GROUPE EIFFAGE 160525 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 485 178,63	0,73

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GROUPE EIFFAGE 270225 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 880 421,93	0,37
Crédit à la consommation			7 028 238,02	0,10
SOFIPROTEOL 200125 OISEST 0.35	EUR	7 000 000	7 028 238,02	0,10
Divertissement			46 853 910,40	0,70
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V. 210225 FIX 0.	EUR	12 000 000	11 948 091,63	0,18
VIVENDI 030325 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 948 900,79	0,15
VIVENDI 200125 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 956 917,98	0,37
Electricité			67 349 731,23	1,00
EDF 021225 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 918 027,59	0,72
ORANO SA 120225 FIX 0.0	EUR	10 500 000	10 461 953,31	0,16
ORANO SA 140225 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 969 750,33	0,12
Epargne et prêts hypothécaires			78 480 199,53	1,16
ACHMEA BANK NV 020425 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 891 236,49	0,22
ACHMEA BANK NV 041225 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 407 019,20	0,36
ACHMEA BANK NV 050825 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 762 092,55	0,22
ACHMEA BANK NV 271125 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 419 851,29	0,36
Equipements électriques			49 744 503,96	0,74
ALSTOM SA 030325 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 744 503,96	0,74
Gestion et promotion immobilière			69 125 175,64	1,03
CDC HABITAT 010725 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 740 120,90	0,30
CDC HABITAT 150725 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 792 830,99	0,22
CDC HABITAT 280525 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 834 466,54	0,22
CDC HABITAT ZCP 19-06-25	EUR	20 000 000	19 757 757,21	0,29
Marchés de capitaux			48 849 172,28	0,72
ROYAL BANK OF CANADA, LONDON BR 081225	EUR	50 000 000	48 849 172,28	0,72
Produits pharmaceutiques			118 820 999,23	1,76
IPSEN 090125 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 996 895,82	0,06
ITM ENTREPRISES 310125 FIX 0.0	EUR	65 000 000	64 824 103,41	0,96
ITM ENTREPRISES 311224 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 000 000,00	0,74
Services aux entreprises			49 248 406,39	0,73
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 14-08-25	EUR	50 000 000	49 248 406,39	0,73
Services aux professionnels			9 986 209,25	0,15
TELEPERFORMANCE SE 160125 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 986 209,25	0,15
Services de télécommunication diversifiés			25 492 729,69	0,38
ORANGE SA 270625 OISEST 0.28	EUR	25 000 000	25 492 729,69	0,38
Services financiers diversifiés			649 359 573,96	9,63
BANQ F OISEST+0.32% 04-09-25	EUR	100 000 000	101 189 273,55	1,48
BANQ F OISEST+0.32% 10-07-25	EUR	50 000 000	50 923 410,52	0,76
BANQUE FEDERAT 080725 OISEST 0.32	EUR	50 000 000	50 934 445,22	0,76
CA CONSUMER FINANCE 120925 OISEST 0.28	EUR	40 000 000	40 418 168,77	0,60
CA CONSUMER FINANCE 160525 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 484 286,86	0,73
CA CONSUMER FINANCE 180625 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 373 220,21	0,73

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CA CONSUMER FINANCE 250925 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 064 230,78	0,73
CAISSE REGIONALE D 210225 OISEST 0.31	EUR	20 000 000	20 694 274,01	0,31
CASSA DEPOSITI E PRESTITI SPA 021225 FIX	EUR	50 000 000	48 830 855,63	0,72
CREDIT MUNICIPAL DE PARIS E 110725 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 862 295,01	0,15
CREDIT MUNICIPAL DE PARIS E 240725 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 869 265,90	0,13
GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL BANK 250225	EUR	25 000 000	24 886 334,75	0,37
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 040425 FI	EUR	25 000 000	24 815 438,88	0,37
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 171025 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 402 163,41	0,44
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 250725 FI	EUR	25 000 000	24 635 419,44	0,37
PSA BA E3R+0.5% 24-02-25	EUR	10 000 000	10 039 211,51	0,15
PSA BANQUE FRANCE 110625 OISEST 0.27	EUR	10 000 000	10 208 801,21	0,15
PSA BANQUE FRANCE 280525 OISEST 0.27	EUR	10 000 000	10 225 824,00	0,15
STE DE E3R+0.74% 10-03-25	EUR	10 000 000	10 031 711,58	0,15
THE TO OISEST+0.285% 03-07-25	EUR	25 000 000	25 470 942,72	0,38
Services liés aux technologies de l'information			11 940 808,09	0,18
ALTE SYST D INFO R ZCP 26-02-25	EUR	12 000 000	11 940 808,09	0,18
Textiles, habillement et produits de luxe			39 936 231,45	0,59
DECATHLON SA 170125 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 970 697,06	0,29
DECATHLON SA 200125 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 965 534,39	0,30
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			781 173 996,54	11,59
Banques commerciales			470 733 311,99	6,99
CAIXABANK SA 050625 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 772 369,09	0,29
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 060625 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 711 411,68	0,37
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 260225 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 953 790,13	0,15
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 260625 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 808 729,38	0,22
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 230725 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 855 313,29	0,15
LANDESBANK BADEN-WURTTENBERG 050925 FIX	EUR	50 000 000	49 183 654,08	0,73
LANDESBANK BADEN-WURTTENBERG 201125 FIX	EUR	50 000 000	48 979 078,66	0,73
MUFG SECURITIES EMEA PLC 050525 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 810 055,27	0,29
MUFG SECURITIES EMEA PLC 130325 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 854 653,47	0,37
MUFG SECURITIES EMEA PLC 240325 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 835 274,15	0,37
SANTANDER CONSUMER BANK 030425 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 817 170,13	0,37
SANTANDER CONSUMER BANK 170925 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 102 851,79	0,73
SANTANDER CONSUMER BANK 200225 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 895 720,77	0,37
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 110825 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 607 726,05	0,37
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 170225 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 802 847,27	0,74
UNICREDIT S.P.A. 060825 OISEST 0.26	EUR	50 000 000	50 742 666,78	0,74
Crédit à la consommation			24 838 606,16	0,37
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A. 240325 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 838 606,16	0,37
Equipements et instruments électroniques			29 956 512,57	0,44
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 170125 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 956 512,57	0,44
Industrie aérospatiale et défense			24 987 064,36	0,37
HONEYWELL INTERNATIONAL INC 060125 FIX 0	EUR	25 000 000	24 987 064,36	0,37

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Marchés de capitaux			69 596 220,53	1,03
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 14082	EUR	30 000 000	29 518 980,71	0,44
BANC SANT ALL SPAI ZCP 12-09-25	EUR	20 000 000	19 640 885,11	0,29
LLOYDS BANK CORPOR 060625 OISEST 0.28	EUR	20 000 000	20 436 354,71	0,30
Services de télécommunication mobile			24 965 523,14	0,37
AMERICA MOVIL BV 160125 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 965 523,14	0,37
Services financiers diversifiés			136 096 757,79	2,02
CA AUTO BANK S.P.A IRISH BRANCH 110925 F	EUR	12 500 000	12 280 097,83	0,18
FISERV INC 090125 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 984 479,11	0,30
FISERV INC 090125 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 988 359,33	0,22
NATWEST MARKETS NV 020625 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 774 100,33	0,29
SYSCO EU II S.A R.L 100125 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 987 066,45	0,22
SYSCO EU II S.A R.L 170125 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 992 674,26	0,07
THE TORONTO-DO 081225 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 417 787,25	0,36
VOLVO TREASURY AB 030725 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 672 193,23	0,38
TITRES D'OPC			412 446 045,01	6,12
OPCVM			369 034 138,88	5,48
Gestion collective			369 034 138,88	5,48
BNP PARIBAS SUSTAINABLE INVEST 3M I PLUS C	EUR	92,174	98 380 280,97	1,47
GR ENTREPRISES IC	EUR	39 584,2632	95 856 064,24	1,42
GR TRESORERIE IC	EUR	2 175	93 218 085,75	1,38
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	2 611,29916	30 113 893,61	0,45
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	1,0621	115 295,17	0,00
SWISS LIFE FUNDS (F) SHORT TERME EURO	EUR	2 384,0484	51 350 519,14	0,76
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			43 411 906,13	0,64
Gestion collective			43 411 906,13	0,64
FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG SI	EUR	3 249,978	43 411 906,13	0,64
Total			5 751 334 598,45	85,32

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
ESTR/0.0/FIX/2.8	25 000 000		-57 955,75	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.075	100 000 000	145 912,06		100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.080	100 000 000	140 044,11		100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.146	50 000 000	53 797,48		50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.155	75 000 000	31 121,87		75 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.16	50 000 000	52 927,80		50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.351	90 000 000		-6 950,56	90 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.448	45 000 000		-2 361,49	45 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.451	45 000 000	3 531,73		45 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.617	70 000 000		-84 285,90	70 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.69	50 000 000		-80 596,30	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.691	70 000 000		-96 519,27	70 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.818	50 000 000		-114 993,16	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.938	25 000 000		-55 507,38	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.052	15 000 000		-46 805,74	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.195	45 000 000		-179 602,10	45 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.243	40 000 000		-164 230,60	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.287	50 000 000	201 949,58		50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.319	15 000 000		-71 448,76	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.322	50 000 000	183 241,87		50 000 000,00

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
OISEST/0.0/FIX/3.328	35 000 000		-163 174,76	35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.33	15 000 000		-59 439,63	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.343	50 000 000		-184 220,44	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.355	25 000 000		-113 583,93	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.382	50 000 000		-195 413,46	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.394	40 000 000		-12 300,73	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.406	100 000 000		-259 907,90	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.406	50 000 000		-129 953,95	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.41	25 000 000		-95 441,64	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.411	50 000 000	78 753,05		50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.416	16 800 000	7 702,79		16 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.416	50 000 000	69 480,93		50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.423	20 000 000		-44 239,90	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.423	25 000 000		-84 485,41	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.425	100 000 000		-29 441,81	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.427	25 000 000		-17 900,63	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.43	20 000 000		-79 413,49	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.431	20 000 000		-76 401,16	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.435	100 000 000		-104 701,73	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.439	50 000 000		-213 019,95	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.448	25 000 000	1 164,02		25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.463	40 000 000		-81 921,21	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.496	50 000 000	74 792,21		50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.511	35 000 000		-41 677,73	35 000 000,00
Sous-total 3.		1 044 419,50	-2 947 896,47	2 076 800 000,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		1 044 419,50	-2 947 896,47	2 076 800 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	5 751 334 598,45
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	-1 903 476,97
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	1 058 782 886,32
Autres passifs (-)	-67 271 851,52
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	6 740 942 156,28

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	EUR	2 079 989,872	106,370
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P	EUR	6 902 849,887	105,470
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	EUR	513 935,906	11 269,22

FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG

COMPTES ANNUELS

28/12/2023

BILAN ACTIF AU 28/12/2023 EN EUR

	28/12/2023	29/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	4 328 028 163,12	3 108 373 953,72
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	98 994 991,89	318 260 015,27
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	98 994 991,89	318 260 015,27
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	4 056 030 232,64	2 553 303 038,69
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	3 337 412 633,33	2 164 771 193,95
Titres de créances négociables	3 025 630 026,65	2 134 792 147,06
Autres titres de créances	311 782 606,68	29 979 046,89
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	718 617 599,31	388 531 844,74
Organismes de placement collectif	172 377 228,35	232 106 962,99
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	172 377 228,35	232 106 962,99
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	625 710,24	4 703 936,77
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	625 710,24	4 703 936,77
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	87 724,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	87 724,00
COMPTES FINANCIERS	1 084 141 058,69	524 079 845,93
Liquidités	1 084 141 058,69	524 079 845,93
TOTAL DE L'ACTIF	5 412 169 221,81	3 632 541 523,65

BILAN PASSIF AU 28/12/2023 EN EUR

	28/12/2023	29/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 281 072 805,17	3 614 176 770,57
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	39 873 752,71	-10 341 490,01
Résultat de l'exercice (a,b)	87 075 260,11	-1 956 849,08
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	5 408 021 817,99	3 601 878 431,48
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 289 365,08	21 808,96
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	2 289 365,08	21 808,96
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	2 289 365,08	21 808,96
DETTES	1 858 038,74	30 641 283,21
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 858 038,74	30 641 283,21
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	5 412 169 221,81	3 632 541 523,65

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/12/2023 EN EUR

	28/12/2023	29/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OISEST/0.0/FIX/0.135	0,00	260 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.15	0,00	150 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.263	0,00	75 000 000,00
OIS/0.0/FIX/0.653	0,00	50 000 000,00
OIS/0.0/FIX/0.568	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.121	0,00	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.098	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.038	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.265	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.035	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.318	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.068	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.152	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.101	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.26	0,00	20 000 000,00
OISEST/1.682	0,00	42 000 000,00
OISEST/1.6625	0,00	16 800 000,00
OISEST/1.663	0,00	13 000 000,00
OISEST/2.5715	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.531	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.685	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.572	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.6	0,00	100 000 000,00
FIX/0.0/OISEST/2.013	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.274	0,00	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.619	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.875	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.784	0,00	43 000 000,00
SGOISEST/FIX 24/2/23	0,00	10 000 000,00
NATIXIS AM 05/04/23	0,00	30 000 000,00
NAOISEST/FIX08/12/23	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.106	45 000 000,00	0,00
ESTR/0.0/FIX/3.4245	100 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.606	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.647	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.771	16 800 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.621	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.566	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.507	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.58	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.600	43 000 000,00	0,00

HORS-BILAN AU 28/12/2023 EN EUR

	28/12/2023	29/12/2022
OISEST/0.0/FIX/3.708	24 000 000,00	0,00
ESTR/0.0/FIX/3.8055	75 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.830	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.872	25 000 000,00	0,00
SWAP BNP 3.844	25 000 000,00	0,00
SWAP BNP 3.8455	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.879	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.878	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.817	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.856	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.768	60 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.803	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.785	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.735	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.746	100 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.764	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.822	18 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.788	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.894	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.827	35 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.835	72 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.947	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.933	90 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.718	55 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.728	40 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.718	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.674	150 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.64	45 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.657	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.677	10 000 000,00	0,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/12/2023 EN EUR

	28/12/2023	29/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	24 020 356,58	1 310 427,13
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	7 117 329,57	2 204 145,64
Produits sur titres de créances	61 205 696,46	-2 290 920,77
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	332,47
Produits sur instruments financiers à terme	5 407 288,11	136 740,47
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	97 750 670,72	1 360 724,94
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	76 919,95	8 703,99
Charges sur instruments financiers à terme	47 894,81	-1 393,31
Charges sur dettes financières	6 720,89	2 624 515,87
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	131 535,65	2 631 826,55
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	97 619 135,07	-1 271 101,61
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	5 616 202,73	3 849 741,55
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	92 002 932,34	-5 120 843,16
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-4 927 672,23	3 163 994,08
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	87 075 260,11	-1 956 849,08

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

- Les **obligations et valeurs assimilées** sont valorisées en *mark-to-market*, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu soit de Bloomberg à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct. La Société de gestion définit plusieurs sources de cours avec un degré de priorité afin de réduire les cas d'absence de cours remontés par le valorisateur, la source prioritaire étant le prix Bloomberg BGN.

La liste des contributeurs retenus par ordre de priorité : BGN/CBBT

Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base d'un prix BID de marché retenu à 12h30. La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN.

En cas d'absence de cours sur les sources BGN ou CBBT, les obligations sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables ou sur des contributions de contreparties.

Les obligations non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste.

Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables, sur des contributions de contreparties voire sur des données à dire d'expert pour les placements privés sans aucune liquidité.

- **Les Titres de Créances Négociables (TCN)**

Les TCN souverains et les BTAN sont valorisées en *mark-to-market*, sur la base du BID, issu de Bloomberg.

La liste des contributeurs retenus: BGN/CBBT

Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base du BID retenu à 12h30. La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN

- Les autres titres de créances négociables (titres négociables à court terme (NeuCP) et titres négociables à moyen terme) sont évalués à partir de courbes de taux ajustées de marges représentatives des risques émetteurs (spread de rachat) à date de valorisation. Celles-ci sont déterminées à partir de données observables disponibles sur les plates-formes d'échanges électroniques (ECPX Bloomberg) ou via des courtiers.

- Pour les TCN à taux fixe non cotés : le taux de rendement est déterminé par application d'une courbe de taux corrigé d'une marge représentative du risque émetteur pour la maturité du titre. Les courbes de taux utilisées sont des courbes indexées sur des taux du marché monétaire et dépendent des caractéristiques du titre.

- Pour les TCN à taux variables ou révisables non cotés, la valorisation se fait par application

d'un spread représentatif du risque de l'émetteur pour la maturité concernée. Le spread se calcule par rapport au taux d'indexation du titre.

Les spreads de rachat sont mis à jour quotidiennement à partir des informations en provenance des émetteurs ou des intermédiaires de marché (par exemple via ECPX). Les spreads de rachat correspondent aux spreads contribués avec un ajustement qui correspond à un niveau de fourchette « bid-ask » déterminé par le comité de valorisation de Federal Finance Gestion.

- **Les parts ou actions d'OPC**

Les parts ou actions d'OPC inscrites à l'actif du FCP sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

Source : Bloomberg/CACEIS

- **Les *trackers* (ETF, ETC,...)**

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, au cours de clôture de la place principale.

Source : Bloomberg/CACEIS

- **Les contrats à terme fermes (*futures*)/Options listés**

Les opérations à terme fermes et conditionnelles sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu.

Source : Bloomberg/CACEIS

- **Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré**

Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

- **Les dépôts**

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs (place 249)

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;

- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion (*)	Actif net	Part SI : 0,10% TTC Taux maximum Part I 0,20% TTC Taux maximum Part P 0,50% TTC Taux maximum
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)		Néant (**)
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice EURIBOR 3 mois (***)

(*) Les frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion sont détaillés dans la position AMF DOC-2011-05

(**) Compte tenu du fait que le FCP n'est pas investi à plus de 20% en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger ou de fonds d'investissement alternatifs, l'impact des frais et commissions indirects n'est pas pris en compte, dans le total des frais courants du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) ni dans le total des frais affiché dans le prospectus.

(***) Des frais de gestion variables peuvent être prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

Commissions de surperformance :

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le FCP d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de Gestion.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du FCP et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence (EURIBOR 3 mois) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Les performances passées du FCP par rapport à l'indice de référence (EURIBOR 3 mois) sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion (www.federal-finance-gestion.fr).

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sousperformance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sousperformances

non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la Société de Gestion.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Parts FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Parts FEDERAL SUPPORT MONETAIRE SI	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/12/2023 EN EUR

	28/12/2023	29/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	3 601 878 431,48	7 722 990 055,91
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	45 693 657 234,23	32 399 009 622,61
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-44 077 991 100,14	-36 511 365 520,70
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	49 804 634,27	1 039 082,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 377 204,53	-18 454 575,05
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	328 824,21
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-297 313,05	-175 186,79
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	60 689 986,04	8 944 982,11
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>57 619 141,62</i>	<i>-3 070 844,42</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>3 070 844,42</i>	<i>12 015 826,53</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-6 345 782,65	4 681 989,42
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-1 663 654,84</i>	<i>4 682 127,81</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-4 682 127,81</i>	<i>-138,39</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	92 002 932,34	-5 120 843,16
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	5 408 021 817,99	3 601 878 431,48

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	98 994 991,89	1,83
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	98 994 991,89	1,83
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	718 617 599,31	13,29
Autres Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers étrangers marché réglementé	311 782 606,68	5,76
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	336 098 814,37	6,21
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	2 681 540 644,23	49,59
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	7 990 568,05	0,15
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	4 056 030 232,64	75,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	1 803 800 000,00	33,35
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	1 803 800 000,00	33,35
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	98 994 991,89	1,83	0,00	0,00
Titres de créances	2 084 330 832,05	38,54	1 894 083 899,47	35,02	77 615 501,12	1,44	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 084 141 058,69	20,05
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	1 803 800 000,00	33,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	6 062 030,00	0,11	52 605 244,00	0,97	40 327 717,89	0,75	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	845 937 711,64	15,64	3 012 625 954,48	55,71	197 466 566,52	3,65	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 084 141 058,69	20,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	481 800 000,00	8,91	1 322 000 000,00	24,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	1 797 268,07
	Autres dettes	60 770,67
TOTAL DES DETTES		1 858 038,74
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 858 038,74

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I		
Parts souscrites durant l'exercice	7 362 360,663	740 182 438,98
Parts rachetées durant l'exercice	-5 761 262,922	-578 966 652,76
Solde net des souscriptions/rachats	1 601 097,741	161 215 786,22
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 073 604,457	
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P		
Parts souscrites durant l'exercice	5 423 257,635	537 919 826,53
Parts rachetées durant l'exercice	-5 380 415,460	-534 281 688,42
Solde net des souscriptions/rachats	42 842,175	3 638 138,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 172 494,819	
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI		
Parts souscrites durant l'exercice	4 170 183,784	44 415 554 968,72
Parts rachetées durant l'exercice	-4 030 487,893	-42 964 742 758,96
Solde net des souscriptions/rachats	139 695,891	1 450 812 209,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	449 561,500	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/12/2023
Parts FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	165 226,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	960 135,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,29
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts FEDERAL SUPPORT MONETAIRE SI	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 490 840,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,09
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			252 958 910,33
	FR012832332T	CREDIT MUTUEL ARKEA 071124 OISEST 0.33	100 571 780,56
	FR012809743Q	CREDIT MUTUEL ARKEA 080724 OISEST 0.32	50 996 929,66
	FR012816806M	CREDIT MUTUEL ARKEA 090824 OISEST 0.32	50 833 002,36
	FR012820388P	CREDIT MUTUEL ARKEA 090924 OISEST 0.32	50 557 197,75
OPC			81 939 633,98
	FR0007074919	FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG SI	81 939 633,98
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			334 898 544,31

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/12/2023	29/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	87 075 260,11	-1 956 849,08
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	87 075 260,11	-1 956 849,08

	28/12/2023	29/12/2022
Parts FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 353 562,19	-36 215,02
Total	3 353 562,19	-36 215,02

	28/12/2023	29/12/2022
Parts FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 613 403,29	-700 243,79
Total	4 613 403,29	-700 243,79

	28/12/2023	29/12/2022
Parts FEDERAL SUPPORT MONETAIRE SI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	79 108 294,63	-1 220 390,27
Total	79 108 294,63	-1 220 390,27

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/12/2023	29/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	39 873 752,71	-10 341 490,01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	39 873 752,71	-10 341 490,01

	28/12/2023	29/12/2022
Parts FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 565 094,84	-134 279,82
Total	1 565 094,84	-134 279,82

	28/12/2023	29/12/2022
Parts FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 379 717,55	-886 074,37
Total	2 379 717,55	-886 074,37

	28/12/2023	29/12/2022
Parts FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	35 928 940,32	-9 321 135,82
Total	35 928 940,32	-9 321 135,82

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022	28/12/2023
Actif net Global en EUR	2 200 672 760,97	3 496 665 809,58	7 722 990 055,91	3 601 878 431,48	5 408 021 817,99
Parts FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I en EUR					
Actif net	105 330 057,40	50 166 475,33	95 470 128,53	46 774 955,93	212 261 331,52
Nombre de titres	1 054 414,360	503 940,868	963 967,876	472 506,716	2 073 604,457
Valeur liquidative unitaire	99,89	99,55	99,04	98,99	102,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,07	-0,19	-0,18	-0,28	0,75
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	-0,14	-0,18	-0,07	1,61
Parts FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P en EUR					
Actif net	119 326 725,95	79 235 775,05	266 433 978,74	308 296 510,20	322 659 792,49
Nombre de titres	1 195 031,522	797 482,927	2 699 397,967	3 129 652,644	3 172 494,819
Valeur liquidative unitaire	99,85	99,36	98,70	98,51	101,71
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,07	-0,19	-0,18	-0,28	0,75
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,08	-0,29	-0,32	-0,22	1,45
Parts FEDERAL SUPPORT MONETAIRE SI en EUR					
Actif net	1 976 015 977,62	3 367 263 559,20	7 361 085 948,64	3 246 806 965,35	4 873 100 693,98
Nombre de titres	187 108,903	319 826,461	702 475,704	309 865,609	449 561,500
Valeur liquidative unitaire	10 560,78	10 528,41	10 478,78	10 478,11	10 839,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-15,21	-20,41	-19,98	-30,08	79,91
Capitalisation unitaire sur résultat	-10,91	-11,21	-14,99	-3,93	175,96

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ESPAGNE				
BANCO NTANDER E3R+1.0% 05-05-24	EUR	18 000 000	18 180 624,00	0,34
TOTAL ESPAGNE			18 180 624,00	0,34
FRANCE				
L OREAL S A E3R+0.7% 29-03-24	EUR	18 000 000	18 217 260,00	0,34
SG E3R+0.45% 13-01-25 EMTN	EUR	27 000 000	27 296 814,00	0,50
TOTAL FRANCE			45 514 074,00	0,84
ITALIE				
INTE E3R+0.63% 17-03-25 EMTN	EUR	13 000 000	13 030 903,89	0,24
TOTAL ITALIE			13 030 903,89	0,24
PAYS-BAS				
ABB FINANCE B V E3R+0.7% 31-03-24	EUR	16 000 000	16 207 360,00	0,30
TOTAL PAYS-BAS			16 207 360,00	0,30
SUEDE				
VOLVO TREASURY AB E3R+0.75% 11-01-24	EUR	6 000 000	6 062 030,00	0,11
TOTAL SUEDE			6 062 030,00	0,11
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			98 994 991,89	1,83
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			98 994 991,89	1,83
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
CANADA				
BANK O OISEST+0.3% 05-12-24	EUR	50 000 000	50 091 616,96	0,93
TORONTO DOMINION BANK, THE 260624 FIX 0.	EUR	25 000 000	24 525 118,55	0,45
TOTAL CANADA			74 616 735,51	1,38
DANEMARK				
JYSKE BANK DNK 060924 OISEST 0.28	EUR	20 000 000	20 265 064,47	0,37
JYSKE BANK DNK 120724 OISEST 0.31	EUR	30 000 000	30 602 133,77	0,57
TOTAL DANEMARK			50 867 198,24	0,94
ESPAGNE				
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 300424 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 330 298,07	0,91
BBVA ZCP 06-09-24	EUR	50 000 000	48 682 439,30	0,90
TOTAL ESPAGNE			98 012 737,37	1,81
FINLANDE				
NORD B OISEST+0.29% 30-08-24	EUR	30 000 000	30 418 353,78	0,56
TOTAL FINLANDE			30 418 353,78	0,56
FRANCE				
AGACHE (SOCIETE FINANCIERE) 291223 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 000 000,00	0,37
AGACHE (SOCIETE FINANCIERE) 310124 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 925 862,61	0,36
ALSTOM SA 310124 FIX 0.0	EUR	62 000 000	61 764 589,75	1,14
ARKEMA 021024 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 270 369,33	0,45
BANQUE PALATINE 280524 OISEST 0.35	EUR	50 000 000	51 087 913,89	0,94
BNP PARIBAS 060924 FIX 0.0	EUR	100 000 000	97 444 043,37	1,80
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 061124 O	EUR	20 000 000	20 117 655,59	0,37
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 251024 O	EUR	100 000 000	100 713 862,53	1,87
BPCE (ISSUER) 260824 OISEST 0.32	EUR	40 000 000	40 450 958,20	0,75

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BPCE I OISEST+0.32% 27-09-24	EUR	70 000 000	70 518 759,33	1,31
BPCE S.A. 060924 OISEST 0.33	EUR	20 000 000	20 268 928,23	0,37
BPCE SA 060624 OISEST 0.33	EUR	50 000 000	51 174 981,39	0,94
BPCE SA 190424 OISEST 0.32	EUR	50 000 000	51 406 019,40	0,95
BPCE ZCP 23-08-24	EUR	60 000 000	58 524 417,18	1,08
CA CONSUMER FINANCE 130924 OISEST 0.32	EUR	50 000 000	50 606 609,21	0,94
CA CONSUMER FINANCE 290724 OISEST 0.28	EUR	50 000 000	50 530 683,86	0,94
CA CONSUMER FINANCE 310724 OISEST 0.24	EUR	10 000 000	10 039 144,03	0,19
CAISSE FEDERALE DU 060324 OISEST 0.31	EUR	10 000 000	10 232 913,94	0,19
CAISSE FEDERALE DU 160724 OISEST 0.34	EUR	20 000 000	20 382 783,72	0,37
CAISSE FEDERALE DU 291024 OISEST 0.33	EUR	20 000 000	20 131 302,66	0,38
CAISSE FEDERALE DU 310724 OISEST 0.29	EUR	20 000 000	20 228 075,57	0,37
CAISSE REGIONA 170524 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 694 264,88	0,36
CA OISEST+0.35% 01-08-24	EUR	100 000 000	101 790 687,50	1,89
CARREFOUR BANQUE E3R +0.57% 220424	EUR	37 000 000	37 370 832,50	0,69
CDC HABITAT SOCIAL SA D HLM 050124 FIX 0	EUR	14 000 000	13 988 705,71	0,26
CFCM MAINE ANJOU B 030724 OISEST 0.36	EUR	25 000 000	25 516 238,02	0,47
CFCM MAINE ANJOU B 210624 OISEST 0.36	EUR	20 000 000	20 437 709,11	0,37
CFCM MAINE ANJOU BASSE NORMANDIE 050925	EUR	30 000 000	30 396 142,35	0,56
CFCM MAINE ANJOU BASSE NORMANDIE 141024	EUR	10 000 000	10 016 632,79	0,19
COMMERZBANK AG PARIS 131124 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 208 414,35	0,44
COMPAGNIE GENE 120324 FIX 0.0	EUR	16 800 000	16 657 549,29	0,31
COMPAGNIE GENE 170524 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 843 479,79	0,18
COMPAGNIE GENE 190424 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 746 439,13	0,37
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 080124 FIX 0	EUR	10 000 000	9 987 977,84	0,19
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 110324 FIX 0	EUR	17 000 000	16 851 962,39	0,31
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 160124 FIX 0	EUR	10 000 000	9 978 039,40	0,18
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 190124 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 962 134,91	0,28
CRCA A OISEST+0.33% 02-02-24	EUR	10 000 000	10 341 717,85	0,19
CRCAM DU NORD EST 121124 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 370 680,24	0,36
CREDIT AGRICOLE SA 050624 OISEST 0.35	EUR	25 000 000	25 596 062,63	0,47
CREDIT AGRICOLE SA 251024 OISEST 0.31	EUR	70 000 000	70 499 976,00	1,30
CREDIT LYONNAIS 200625 OISEST 0.64	EUR	25 000 000	25 631 776,67	0,47
CREDIT LYONNAIS 260625 OISEST 0.64	EUR	25 000 000	25 615 351,67	0,48
CREDIT MUNICIPAL DE PARIS E 120724 FIX	EUR	10 000 000	9 789 466,40	0,18
CREDIT MUTUEL ARKEA 071124 OISEST 0.33	EUR	100 000 000	100 571 780,56	1,86
CREDIT MUTUEL ARKEA 080724 OISEST 0.32	EUR	50 000 000	50 996 929,66	0,95
CREDIT MUTUEL ARKEA 090824 OISEST 0.32	EUR	50 000 000	50 833 002,36	0,94
CREDIT MUTUEL ARKEA 090924 OISEST 0.32	EUR	50 000 000	50 557 197,75	0,94
GROUPE EIFFAGE 060524 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 570 935,86	0,55
GROUPE EIFFAGE 240424 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 936 149,92	0,09
GROUPE EIFFAGE 250124 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 939 281,45	0,37
HAVAS SA 291223 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 000 000,00	0,19
HSBC C OISEST+0.33% 14-11-24	EUR	25 000 000	25 116 212,03	0,46
HSBC CONTINENTAL EUROPE 181124 OISEST 0.	EUR	25 000 000	25 098 339,83	0,46
IPSEN 080124 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 990 568,05	0,15
LA BANQUE POSTALE 191124 FIX 0.0	EUR	150 000 000	145 245 570,69	2,69
LCL CREDIT LYONNAIS 240724 OISEST 0.36	EUR	10 000 000	10 188 969,80	0,18

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LCL CREDIT LYONNAIS 300824 OISEST 0.29	EUR	10 000 000	10 119 216,18	0,19
LCL CREDIT LYONNAIS 310524 OISEST 0.33	EUR	25 000 000	25 478 427,39	0,47
NATIXIS 081124 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 062 685,27	0,54
ORANGE SA 010324 OISEST 0.19	EUR	25 000 000	25 499 033,99	0,47
ORANO SA 180124 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 988 302,43	0,09
PERNOD RICARD FINANCE 120224 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 898 232,58	0,37
PERNOD RICARD FINANCE 130224 FIX 0.0	EUR	44 500 000	44 268 282,28	0,82
PERNOD RICARD FINANCE 290124 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 895 046,79	0,56
PSA BA E3R+0.5% 24-02-25	EUR	10 000 000	10 044 555,56	0,19
PSA BANQUE FRANCE 151124 OISEST 0.34	EUR	20 000 000	20 088 446,64	0,37
PSA BANQUE FRANCE 290524 OISEST 0.435	EUR	10 000 000	10 242 552,75	0,19
SEB E3R+0.8% 14-02-25	EUR	10 000 000	10 078 255,56	0,19
SG OISEST+0.3% 09-08-24	EUR	80 000 000	81 318 647,56	1,50
SG OISEST+0.42% 31-07-24	EUR	40 000 000	40 765 604,67	0,75
SG OISEST+0.45% 31-03-25	EUR	50 000 000	50 344 875,96	0,93
SG OISEST+0.45% 31-03-25	EUR	35 000 000	35 322 352,64	0,65
SOCIETE FINANCIERE AGACHE 150324 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 827 947,63	0,37
SOCIETE FINANCIERE AGACHE 150424 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 879 897,76	0,18
SOCIETE FINANCIERE AGACHE 220124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 973 016,61	0,18
SOCIETE GENERALE 170924 OISEST 0.3	EUR	50 000 000	50 606 569,30	0,94
SOCIETE GENERALE 311024 OISEST 0.4	EUR	25 000 000	25 202 333,81	0,47
SOCIETE GENERALE SA 311024 OISEST 0.41	EUR	25 000 000	25 204 875,48	0,47
SOFIPROTEOL 150124 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 981 928,69	0,17
SOPRA STERIA GROUP 080324 OISEST 0.4	EUR	13 000 000	13 413 813,96	0,25
SOPRA STERIA GROUP 260324 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 792 660,52	0,37
SOPRA STERIA GROUP 290124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 963 343,31	0,18
SOPR S E3R+0.4% 17-01-24	EUR	10 000 000	10 088 601,39	0,18
STE DE E3R+0.74% 10-03-25	EUR	10 000 000	10 033 256,11	0,18
THALES SERVICES SAS 120324 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 581 334,73	0,91
TOTAL FRANCE			2 679 121 150,72	49,54
ITALIE				
CASSA DEPOSITI E PRESTITI SPA 120224 FIX 0.0	EUR	45 000 000	44 773 512,29	0,83
TOTAL ITALIE			44 773 512,29	0,83
LUXEMBOURG				
APERAM SA 060324 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 943 730,24	0,13
APERAM SA 291223 FIX 0.0	EUR	8 000 000	8 000 000,00	0,14
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 030924 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 364 759,38	0,45
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 311024 FI	EUR	25 000 000	24 250 984,84	0,45
TOTAL LUXEMBOURG			63 559 474,46	1,17
NORVEGE				
DNB BANK ASA. 081124 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 476 023,67	0,90
TOTAL NORVEGE			48 476 023,67	0,90
PAYS-BAS				
ACHMEA BANK NV 031024 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 709 027,72	0,18
ACHMEA BANK NV 050624 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 641 467,49	0,36
ACHMEA BANK NV 160524 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 686 576,44	0,37
ING BANK N.V. 090724 OISEST 0.3	EUR	25 000 000	25 485 228,50	0,47
ING BANK NEDERLAND NV 020924 OISEST 0.3	EUR	25 000 000	25 335 571,58	0,47

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL PAYS-BAS			99 857 871,73	1,85
ROYAUME-UNI				
GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL BANK 110324	EUR	50 000 000	49 584 639,10	0,92
TOTAL ROYAUME-UNI			49 584 639,10	0,92
SUEDE				
SVEN HAND AB ZCP 23-08-24	EUR	50 000 000	48 781 200,20	0,90
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 260424 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 343 736,26	0,91
TOTAL SUEDE			98 124 936,46	1,81
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			3 337 412 633,33	61,71
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
SANTANDER CONSUMER BANK AG 110624 FIX 0.	EUR	25 000 000	24 547 096,49	0,45
SANTANDER CONSUMER BANK AG 200524 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 604 373,27	0,46
TOTAL ALLEMAGNE			49 151 469,76	0,91
CANADA				
TORONTO DOMINION BANK, THE 050724 FIX 0.	EUR	25 000 000	24 504 818,15	0,45
TOTAL CANADA			24 504 818,15	0,45
ESPAGNE				
CAIXABANK SA 040624 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 568 709,10	0,45
CAIXABANK SA 040724 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 497 415,59	0,45
Santander Consumer Finance S.A. 071124 F	EUR	25 000 000	24 203 368,55	0,45
Sant Cons Fina ZCP 15-07-24	EUR	25 000 000	24 470 589,97	0,46
TOTAL ESPAGNE			97 740 083,21	1,81
ETATS-UNIS				
FIDELITY NATIO 080124 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 977 311,40	0,37
FISERV INC 040124 FIX 0.0	EUR	35 000 000	34 976 215,59	0,65
NATIONAL GRID NORTH AMERICA 120124 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 988 829,09	0,13
REALTY INCOME CORP 160124 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 968 262,15	0,27
REALTY INCOME CORP 170124 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 988 882,22	0,10
STANLEY BLACK DECKER INC 100124 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 931 443,65	0,92
STANLEY BLACK DECKER INC 170124 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 956 190,94	0,37
TOTAL ETATS-UNIS			151 787 135,04	2,81
IRLANDE				
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 091024 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 252 975,02	0,45
TOTAL IRLANDE			24 252 975,02	0,45
ITALIE				
SNAM SPA 200324 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 766 382,59	0,46
SNAM SPA 220124 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 958 866,51	0,28
UNICREDIT SPA 030624 OISEST 0.35	EUR	25 000 000	25 594 348,40	0,47
UNICREDIT SPA 050624 OISEST	EUR	25 000 000	25 589 513,55	0,47
TOTAL ITALIE			90 909 111,05	1,68
LUXEMBOURG				
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 030924 F	EUR	25 000 000	24 332 004,58	0,45
TOTAL LUXEMBOURG			24 332 004,58	0,45
PAYS-BAS				
ABN AMRO BANK NV 111024 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 563 034,38	0,90
AVER DENN TREA MAN ZCP 29-12-23	EUR	10 000 000	10 000 000,00	0,18

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
COCA COLA HBC FINANCE BV 040324 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 850 645,75	0,37
HEINEKEN NV 250124 FIX 0.0	EUR	6 500 000	6 479 952,02	0,12
TOTAL PAYS-BAS			84 893 632,15	1,57
ROYAUME-UNI				
LLOY BANK CORP MKT ZCP 17-10-24	EUR	10 000 000	9 708 667,04	0,17
LLOY BANK CORP MKT ZCP 31-10-24	EUR	40 000 000	38 793 552,96	0,72
TOTAL ROYAUME-UNI			48 502 220,00	0,89
SUEDE				
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 260624	EUR	50 000 000	49 067 951,10	0,91
SWEDBANK AB 090724 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 998 714,73	0,91
VOLVO TREASURY AB 050724 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 477 484,52	0,45
TOTAL SUEDE			122 544 150,35	2,27
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			718 617 599,31	13,29
TOTAL Titres de créances			4 056 030 232,64	75,00
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
BNPP INV 3 MOIS I PLUS C	EUR	48,174	49 460 262,66	0,91
FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG SI	EUR	6 374,145	81 939 633,98	1,52
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	7,03127	78 106,02	0,00
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	0,4834	50 529,01	0,01
SWISS LIFE FUNDS (F) SHORT TERME EURO	EUR	1 969,0484	40 848 696,68	0,75
TOTAL FRANCE			172 377 228,35	3,19
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			172 377 228,35	3,19
TOTAL Organismes de placement collectif			172 377 228,35	3,19

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
ESTR/0.0/FIX/3.4245	EUR	100 000 000	96 557,87	0,00
ESTR/0.0/FIX/3.8055	EUR	75 000 000	-68 112,20	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.106	EUR	45 000 000	127 563,57	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.507	EUR	50 000 000	117 206,53	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.566	EUR	50 000 000	85 925,18	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.58	EUR	50 000 000	90 969,48	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.600	EUR	43 000 000	55 723,87	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.606	EUR	50 000 000	-28 358,83	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.621	EUR	20 000 000	19 635,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.64	EUR	45 000 000	-121 167,86	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.647	EUR	50 000 000	-50 342,93	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.657	EUR	25 000 000	-61 896,01	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.674	EUR	150 000 000	-468 414,02	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.677	EUR	10 000 000	-22 122,66	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.708	EUR	24 000 000	13 101,94	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.718	EUR	50 000 000	-157 157,72	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.718	EUR	55 000 000	-183 170,40	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.728	EUR	40 000 000	-128 639,14	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.735	EUR	50 000 000	-56 249,11	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.746	EUR	100 000 000	-129 939,86	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.764	EUR	50 000 000	-73 782,17	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.768	EUR	60 000 000	-72 094,81	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.771	EUR	16 800 000	-29 549,93	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.785	EUR	20 000 000	8 967,59	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.788	EUR	20 000 000	6 946,33	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.803	EUR	50 000 000	-76 895,58	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.817	EUR	25 000 000	-4 880,01	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.822	EUR	18 000 000	2 607,33	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.827	EUR	35 000 000	-96 693,76	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.830	EUR	20 000 000	-1 985,59	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.835	EUR	72 000 000	-229 539,46	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.856	EUR	25 000 000	-12 776,32	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.872	EUR	25 000 000	-37 087,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.878	EUR	25 000 000	-41 055,16	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.879	EUR	50 000 000	-62 397,08	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.894	EUR	20 000 000	505,05	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.933	EUR	90 000 000	-5 376,35	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.947	EUR	50 000 000	-8 980,25	0,00
SWAP BNP 3.844	EUR	25 000 000	-30 162,71	0,00
SWAP BNP 3.8455	EUR	25 000 000	-30 538,16	0,00
TOTAL Swaps de taux			-1 663 654,84	-0,03
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-1 663 654,84	-0,03
TOTAL Instruments financier à terme			-1 663 654,84	-0,03
Dettes			-1 858 038,74	-0,04
Comptes financiers			1 084 141 058,69	20,05

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actif net			5 408 021 817,99	100,00

Parts FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P	EUR	3 172 494,819	101,71
Parts FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	EUR	449 561,500	10 839,68
Parts FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	EUR	2 073 604,457	102,36

7. ANNEXE(S)

:Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : Federal Support Monétaire ESG

Identifiant d'entité juridique : 969500IRVULQBLFN0N70

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☒ ☐ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __%

☐ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de

__ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales par la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Le fonds a mis en œuvre une approche ESG généraliste à travers une méthode "Best-in-Class". Ainsi, chaque émetteur (entreprise, Etat) a été analysé sur un ensemble de critères environnementaux (ex. qualité de l'air pour les Etats, émissions de CO2 pour les entreprises) sociaux (ex. système de santé pour les Etats, taux de fréquence des accidents pour les entreprises) et de gouvernance (ex. corruption pour les Etats et éthique des affaires pour les entreprises).

Le taux d'alignement des caractéristiques environnementales et sociales s'est élevé à 83.6%.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité est la suivante :

Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 10.7 tCO2eq/M€.

0.1% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Au 31/12/2023, la performance des indicateurs de durabilité était la suivante :

Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 15.6 tCO2eq/M€.

0.1% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.



● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Non pertinent pour ce produit.

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non pertinent pour ce produit.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non pertinent pour ce produit.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Non pertinent pour ce produit.

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie de notation ESG "Best-in-Class" d'Arkéa Asset Management repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site d'Arkéa Asset Management. Tous les indicateurs PAI du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué n°2022/1288 du 6 avril 2022 sont pris en considération.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

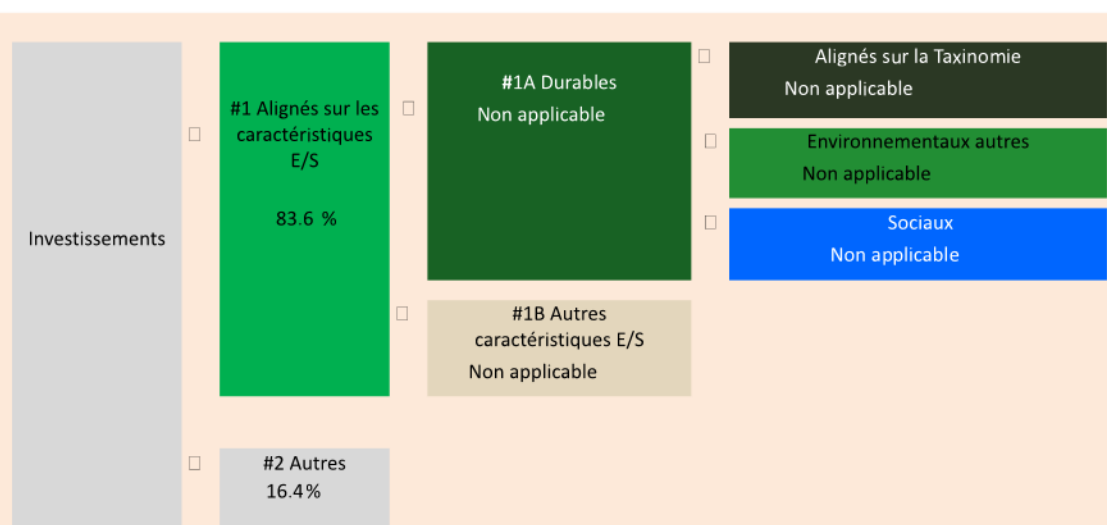
Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
BPCE (ISSUER) 140325	Banques	2.3%	France
LA BAN 241025	Banques	2.2%	France
CREDIT 311025	Banques	2.2%	France
BNP PA 270225	Banques	1.5%	France
CREDIT 100425	Banques	1.5%	France
BPCE SA 160525	Banques	1.5%	France
BANQUE 040925	Banques	1.5%	France
LA BAN 080925	Banques	1.5%	France
BNP PAR SE ZCP 04-25	Banques	1.5%	France
BNPP SUST INV 3M I P	Fonds d'investissement	1.5%	France
BANK O 041225	Banques	1.4%	Canada
GR ENTREPRISES	Fonds d'investissement	1.4%	France

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
GR TRESORERIE	Fonds d'investissement	1.4%	France
SOCIET 211125	Banques	1.1%	France
ITM EN 310125	Consommation Non Cyclique	1.0%	France



L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans les secteurs suivants : Banques, Services de télécommunications diversifiés, Conglomérats industriels, Divertissement, Services publics d'électricité, Produits pharmaceutiques, Commerce de détail alimentaire et de première nécessité, Composants automobiles, Construction et génie civil, Biens durables pour le foyer, Machines, Services informatiques, Services professionnels.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire

☒ Non

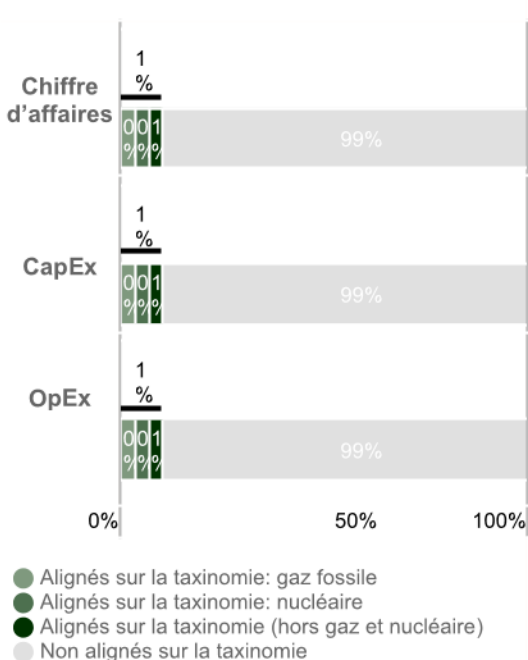
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

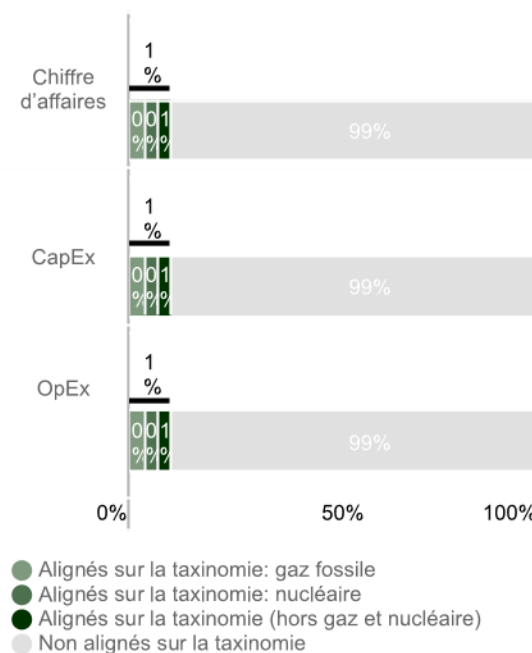
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires : 0 %

Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes : 0 %

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non pertinent pour ce produit.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non pertinent pour ce produit.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi que, le cas échéant, les investissements dans des sociétés ou des OPC n'ayant pas fait l'objet d'une analyse extra financière.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

● ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non pertinent pour ce produit.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non pertinent pour ce produit.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.

Loi Energie Climat (LEC)

@@@LEC_FR